

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

OCTOBRE 1772.



A LUXEMBOURG,  
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprim-  
meur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

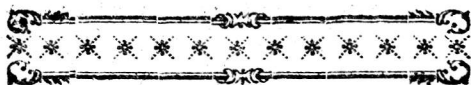
M. DCC. LXXII.  
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

H

*In-douze.*

- Histoire naturelle , générale & particulière par  
Mr. Buffon , 13 vol. fig. *Paris* 1769.
- Histoire des Négociations de la Paix de Nime-  
gue, par St. Disdier. *La Haye.*
- Histoire nouvelle du Droit Canon , par Mr.  
Durand de Mailland. *Lyon* 1759.
- Histoire de Philippe, Roi de Macedoine, pere  
d'Alexandre.
- Histoire Poétique du P. Gautruche, pour l'ex-  
plication des Fables.
- Histoire politique du Siècle , par Maubert de  
Gouvest, 2 vol. *Londres* 1767.
- Histoire du Prince Eugene de Savoye, 5 vol. fig.  
*Vienne* 1770.
- Histoire du Prince Titi, 3 vol. *Paris.*
- Histoire de la Princesse Jaiven, en deux parties  
1751.
- Histoire de Don Quichotte, 6 vol. fig. 1768.
- Histoire de la Réformation des Pays-Bas, par  
Mr. Brandt, 3 vol. *La Haye.*
- Histoire des Révolutions d'Angleterre, par le P.  
d'Orléans, 4 vol. fig. *Amst.* 1765.
- Histoire des Révolutions de France, par Mr. de  
la Hode, 4 vol. *La Haye.*
- Histoire des Révolutions de l'Empire de Maroc.
- Histoire des Révolutions de Suède , par l'Abbé  
Vertot, 2 vol. *Paris* 1763.
- Histoire de Sophie de Francourt , par M \*\*\*.  
en deux parties 1768.
- Histoire du Roi de Campanie.



L A C L E F  
DU CABINET

D E S  
PRINCES DE L'EUROPE  
Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems &c.

OCTOBRE 1772.



A R T I C L E P R E M I E R.

Contenant quelques nouvelles de  
Littérature.

*Suite des Réflexions sur le Phénomène d'une  
vûë prodigieuse. Laufanne 1772.*

D E P U I S que nous avons inséré les Obser-  
vations de Mr. de R--- dans notre Journal  
du mois d'Août, p. 88, nous avons vû le  
jugement de l'Académie des Sciences & une  
Lettre contenuë dans le *Journal Encyclopédique*,  
qui rejettent absolument tout ce qu'on rapporte  
de l'Hydroscope de Provence, & supposent

Q. 2. dans

dans un enfant de quatorze ans une suite d'impostures si bien combinées & si heureuses dans l'événement, que des Sages de toute espèce n'ont pû le démasquer. Mr. de R--- continuant ses réflexions sur le même sujet, dit ne pouvoir acquiescer au discours de Mr. de la Lande qui exprime les sentimens de l'Académie (\*). Il examine cette thèse : *Que le Physicien doit rejeter tout ce qui blesse les idées nettes qu'il s'est faites des opérations de la nature.* Il demande,

I<sup>o</sup>.

(\*) Voici une Lettre de Paris du 27. Juillet. "L'Académie des Sciences vient de s'expliquer par la voie du Mercure sur le prétendu Hydroscopie *Parangue de Provence*, que l'on dit pouvoir découvrir les sources d'eau dans le sein de la terre. Elle a voulu défabuser des gens qui auroient pû penser qu'une chose attestée par beaucoup de personnes doit être vraie, sans examiner que la fourberie, le préjugé, l'amour du merveilleux sont des sources ordinaires de prodiges attestés dans tous les tems, dans tous les Pais, & que jamais les Physiciens ne croient, quand ils choquent les idées nettes que nous avons de la nature dans le cours ordinaire des choses. Un Magistrat ayant proposé de faire venir l'enfant de *Marseille* à Paris, l'Académie lui a représenté que ce seroit accréditer des bruits ridicules & leur donner un air d'importance qu'ils ne méritent pas; que dans les Villages, on sçauroit qu'on l'a fait venir à Paris, & que peut-être jamais on n'y apprendroit qu'il a été démasqué & méprisé comme un sot & un imposteur. L'Académicien Mr. de la Lande qui s'exprime ainsi, rappelle que nous avons eu, l'année dernière à Paris les Diabes du Luthier *Jouvet*, & cette année, le Guérisseur de la *rue des Moineaux*, venu de *Deux-Ponts*. Il indique au Dictionnaire de Bayle, les mots *Abaris* & *Lahuis*, où l'on voit des singularités de la même espèce que celle de l'Hydroscopie, lesquelles annoncent que, dans tous les siècles, il y a eu des fourbes & des ignorans.,"

1°. Si nos idées touchant la lumière, la transparence, ou l'opacité des corps, les ressorts de la vûë &c. sont bien nettes, claires, déterminées; & prouve par les aveux des plus grands Opticiens que tout cela n'est pas aussi *net* que Mr. de la Lande l'assûte. Il observe 2°. Que cette manière de raisonner auroit supprimé les découvertes les plus intéressantes & conservé les plus grandes erreurs. Nos Anciens prétendoient avoir des *idées très-nettes* de l'horreur du vuide, du mouvement du Soleil &c., & ces Systèmes subsisteroient encore, si on avoit rejetté les observations & les expériences qui blessoient ces *idées réputées nettes*. . . . Si avant l'invention des microscopes & des télescopes, on avoit dit que par le moyen d'une petite pierre une puce paroîtroit comme un cheval, & que deux petites pierres rapprocheroient les objets les plus éloignés; n'auroit-on pas bleslé des *idées nettes*? Il est surpris, 3°. Que des Académiciens s'embarassent de ce qu'on dira *dans les Villages* de Provence, s'ils entreprennent un examen que tant d'autres Savans n'ont pas dédaigné. Il demande, 4°. Pourquoi il sera plus difficile de publier *dans les Villages* que le jeune Hydroscope a été démasqué par l'Académie & rejetté comme un sot, que de publier qu'il a été appelé à Paris. 5°. Il croit, qu'après des expériences aussi multipliées, faites par les personnes les plus incapables de se laisser jouer par un enfant, on sera beaucoup plus tenté d'admirer l'Hydroscope que si l'Académie l'avoit démasqué après lui avoir fait l'honneur de le faire venir à Paris. D'où il conclut que le discours de Mr. de la Lande va à perpétuer l'illusion si elle existe; si elle n'existe pas & que le

fait soit réel, le nombre des erreurs qui, selon l'expression de J. J. Rousseau, est déjà plus grand dans l'Académie des Sciences que dans tout le Peuple Huron, y prendra un nouvel accroissement . . . . . Les Diabes & les miracles imaginaires, dont parle Mr. de la Lande, n'ont aucun rapport avec un phénomène naturel, public, tant de fois répété, constaté par des témoins oculaires, sages, éclairés, sans préjugé, aussi incrédules que Messieurs de l'Académie, avant que l'évidence des faits ne les eut subjugués.

La Lettre insérée dans le *Journ. Encycl.* se déclare également contre le talent du petit Provençal; & cela parce qu'*aujourd'hui l'on ne croit plus qu'un berger ait le pouvoir de changer l'ordre des choses . . . .* parce qu'en Pologne beaucoup de personnes croient à l'existence des Vampires . . . . . parce qu'on a assuré fausement qu'un singe jouoit de la vielle à une foire. . . . . parce que Jacques Aymar prétendoit découvrir les voleurs & les sources à l'aide d'une baguette de coudrier &c. &c. Mais quiconque lira les Lettres de Mr. Menuret & des autres examinateurs de notre Hydroscope, découvrira aisément le foible de toutes ces comparaisons. Ce que dit l'Auteur de cette Lettre, que rarement les eaux forment des cours long-tems continués dans l'intérieur de la terre, est absolument faux & contredit par les observations les plus connues . . . . . Mais enfin ne vaudroit il pas mieux se détromper par l'expérience & par la voie des sens, quand on le peut, que d'opposer à des faits des idées systématiques? Ceux qui sont convaincus comme Mr. de C\*\*\*. que la science est enfin parvenue à son plus haut degré de perfection & de lumière; qu'on sçait, qu'on explique tout &c. &c. qu'il n'y a aucune différence entre

la raison humaine & les pures Intelligences &c ,  
rejetteront, sans doute, tout ce qu'ils ne con-  
çoivent pas, & sacrifieront leurs yeux à leur  
raison : mais les illustres Académiciens sont  
sans doute fort éloignés d'une persuasion aussi  
évidemment fautive, qu'elle est ridicule & pleine  
du plus vil pédantisme. L'on ne peut penser plus  
raisonnablement sur ce sujet que Mr. Menuret :  
" Il faut admirer l'œconomique dispensation de  
la nature, qui semble ne dévoiler que par degrés  
ses secrets & ses avantages, & tenir toujours en  
réserve quelques faits pour renverser les systè-  
mes les mieux étayés, & contrarier l'ordre le  
plus généralement établi. — Voila ce qui est  
de fait, dit Mr. Daumont, Médecin & Profes-  
seur de Valence, quel est son moyen, je l'ignore.  
Pour dire comment il voit, il faudroit être lui-  
même. L'imposture seroit aussi surprenante à son  
âge & avec son caractère, que le mystère même  
de l'organisation de ses yeux. „

---

Temple du Bonheur, ou Recueil des plus excellens  
Traité sur le Bonheur, extraits des meilleurs  
Auteurs anciens & modernes. Nouvelle Edition  
1770.

SECOND EXTRAIT.

Pour prouver qu'on pourroit être vertueux  
sans Religion, nos Philosophes se sont attaché  
à faire l'éloge d'Epicure. Ils le représentent  
comme un modèle de toutes les qualités esti-  
mables. La volupté dans laquelle il place le  
bonheur, ne signifie, selon eux, que les plaisirs  
de l'ame. Nous avons fait voir la fausseté de  
ces assertions, & après avoir démontré l'incom-  
patibilité de l'irréligion & de la vertu, nous  
avons dévoilé la vie de ce prétendu Sage. Voici

Sept. 1770,  
p. 167. Sept.  
1771, p. 160.  
Dec. 1771,  
p. 401.

des Philosophes qui viennent à notre appui, & qui donnent à leurs observations un jour auquel nous n'ajouterons rien. Nous en transcrivons quelques-unes.

T. IV. p.  
271.

“ Je n'ai rien à craindre des Dieux ( c'est le raisonnement d'Epicure. ) La mort n'est rien : je ne me vois donc d'ennemi que la douleur. Si je m'en délivre, il ne me reste que mon être & ma volupté. „

“ Qu'est-ce que la volupté ? C'étoit sur cet article principalement que les Epicuriens prétendoient n'être pas entendus. „ Quoi, disoit Cicéron (a), je ne sçais point ce que c'est qu'*ἡδονή* en Grec, & *voluptas* en Latin ? Quiconque veut être Epicurien, l'est en deux jours ; & je serai le seul qui ne pourrai y rien comprendre. Vous dites vous-mêmes qu'il ne faut point de Lettres pour devenir Philosophe ( il parle à un Epicurien. ) En vérité, quoique je sois naturellement assez modéré dans la dispute ; je l'avoüe, j'ai peine à me contenir. „

“ En effet, pourquoi Cicéron n'auroit-il pas compris ce que les Epicuriens, la plupart fort bornés & incapables d'entrer dans les discussions fines

---

(a) Hoc frequenter dici solet à vobis, non intelligere nos quam dicat Epicurus voluptatem. Quod quidem mihi si quando dictum est, est autem dictum non parùm sæpè, etsi satis clemens sum in disputando, tamen interdùm soles subirasçi. Ego non intelligo quid sit *ἡδονή* Græcè, Latinè voluptas ? &c. De fin. 2. 4.



fines (b), comprennoient dès le premier mot ? Epicure parle d'une volupté dont tout animal en naissant a la connoissance par le sentiment seul . . . . . Epicure avoit une excellente maxime. C'étoit de ne point employer un mot qui eut besoin d'être expliqué par un autre. La seule qualité qu'il demandoit à l'Orateur & à plus forte raison dans le Philosophe, c'est la clarté. Il la pratiquoit lui-même : *Complectitur verbis quod vult & dicit ; & dicit plane quod intelligam*. Ses disciples la pratiquoient comme lui, si bien que Cicéron qui avoit suivi avec Atticus les leçons de Phedre & de Zénon, successeur d'Epicure, déclare qu'ayant eu souvent des discussions sur ces matières avec son ami, jamais il ne s'étoit agi du sens des termes, mais toujours du fonds même de la doctrine : *Neque erat unquam controversia quid intelligerem, sed quid probarem.* »

De fin. 1. 5.

“ Pourquoy tergiverfer, dit encore Cicéron “ en adressant la parole à Epicure, sont-ce vos “ paroles ou non ? Voici ce que vous dites dans “ le Livre qui contient votre Doctrine sur cette “ matière . . . . Je déclare, dites-vous, que “ je ne reconnois aucun bien autre que celui que “ l'on goûte par les saveurs, par les sons agréa- “ bles, par la beauté des objets sur lesquels tom- “ bent nos regards, & par les autres impressions “ sensibles que l'homme reçoit dans toute sa per- “ sonne. Et afin qu'on ne dise pas que c'est la joie “ de “

---

(b) *Vestri optimè disputant, nihil opus esse, eum qui Philosophus futurus sit, scire litteras . . . . de plagis omnibus colligitis bonos quidem viros, sed certè non pereruditos.* De fin. 2. 4.

„ de l'ame qui constitué ce bonheur, je déclare  
 „ que je ne conçois de joie de l'ame que quand  
 „ elle voit arriver ces biens dont je viens de par-  
 „ ler &c. &c. . . . . Est-ce que je mens ?  
 „ Est-ce que j'invente ? Qu'on me réfute, je ne  
 „ demande pas mieux ; je ne cherche en tout  
 „ que la vérité. „ *Tusc.* III. 18.

“ Et après tout, si les Epicuriens entendoient par le mot de volupté autre chose que ce qu'on entend ordinairement, ils n'étoient guère habiles d'aller employer dans un Pays, où ils avoient tant de rivaux & d'ennemis, une expression dont le sens au moins équivoque, pouvoit donner prise à la calomnie. Qui les obligeoit, s'ils avoient des idées pures & exemptes de tout reproche, de présenter la vertu sous l'habit d'une courtisane décriée ? *Quid enim necesse tanquam meretricem in matronarum cœtum, sic voluptatem in virtutum concilium abducere ? Invidiosum nomen est & infamia subjectum. „*

Après avoir montré l'origine & la succession de cette sublime morale d'Epicure, & les deux sortes de voluptés avec les règles qu'il enseigne, l'Auteur de la Dissertation fait voir par des argumens invincibles l'impossibilité de contenir un Epicurien dans les bornes de la modération, & de trouver un poids qui balance ses désirs.

On pourroit demander à Epicure si la raison de l'homme, qui n'a pour contrepoids ni la crainte des Dieux, ni l'idée d'une seconde vie, peut user de cette prétenduë balance. Son cœur est aux abois, l'objet de sa cupidité l'emporte ; il ne voit, il ne sent que lui ; & c'est dans ce moment de trouble & de délire qu'on lui dit :

Prenez la balance . . . . .  
 „ Quel

« Quel motif peut retenir les disciples d'Epicure ? La crainte d'être découverts ? C'étoit donc à ce fil si délié que tenoit leur vertu, cette vertu tant de fois comparée par les Poètes aux rochers inébranlables au milieu des flots ? Mais au moins il suit de-là que si le sage Epicurien ne craignoit pas de perdre les honneurs de la vertu, il n'y auroit rien de si injuste ni de si infâme qu'il ne fit pour jouir des avantages du vice : *Ut hominum conscientia remotâ nihil tam turpe sit quod voluptatis causâ non videatur esse facturus.* Cic. de fin. Confiez à un tel Sage un dépôt de vingt mille écus, dont il ait lui-même un pressant besoin, & croyez qu'il aimera mieux votre estime que cette somme qui feroit son bonheur, ou qu'il la rendra à vos héritiers, si on vous trouve mort un matin. »



*Oeuvres diverses du Docteur Young, traduites de l'Anglois par Mr. Le Tourneur. 1773.*

SECOND EXTRAIT.

Dans la dernière *Lettre sur le plaisir*, Mr. Young fait un tableau effrayant d'un jeune libertin, que ses plaisirs & l'irréligion ont conduit sur le bord du tombeau. Jamais nos Prédicateurs ont peint plus vivement la situation d'un pécheur désespéré à la mort. Mr. Young avoit été témoin de cette mort tragique, & on voit par le récit qu'il en fait, combien vif étoit le souvenir qu'il en avoit conservé. « O mon ami, que cette scène étoit touchante ! Elle est encore devant mes yeux. Je vois encore cet infortuné

fortuné jeune homme mourant devant moi, & mon cœur a conservé tout le sentiment des secousses qu'il reçut. Si le seul souvenir de ce spectacle me fait une impression si vive, jugez ce que c'étoit d'y assister ! Je n'ai point d'expression pour le peindre ; le tems n'en peut effacer le tableau ; sans cesse il se présente à moi dans mes songes ; il me suivra jusqu'au tombeau. „

Les parties de ce tableau lugubre & instructif sont trop liées pour souffrir une décomposition. En faire le précis, ce seroit le défigurer & l'énervé. C'est dans l'Auteur même qu'il faut le lire. Voici quelques touchantes réflexions, qui en soutiennent l'intérêt : « Le lit de mort d'un libertin n'est-il pas l'antidote le plus naturel & le plus efficace dont on puisse combattre le poison répandu par l'exemple de sa vie contagieuse ? C'est le scorpion écrasé sur la blessure qu'il a faite pour la guérir. Le Ciel expose à nos yeux le spectacle effrayant du coupable qui sort de la vie par la porte du crime, afin de nous frapper d'une terreur salutaire qui nous engage à faire nos efforts pour en sortir par la porte de la vertu . . . . . Cette dernière scène leve une partie du rideau étendu entre le tems & l'éternité, & nous fait entrevoir ce Dieu redoutable, dont nous n'avions entendu que des récits imparfaits & obscurs. „

. . . . « La seconde leçon qui nous frappe, c'est de voir la vérité, la divine vérité, triomphante des efforts qu'a fait le coupable pendant sa vie pour l'insulter, pour l'obscurcir, pour l'étouffer, sortir invulnérable, victorieuse, immortelle. Quand le vice auroit amoncelé l'espace de soixante années, montagnes sur monta-

gnes

gnes pour opprimer la vérité, il vient un instant où elle se fait jour, comme les feux qui s'ouvrent les entrailles d'un volcan, & paroît aussi éclatante, aussi dévorante que la flamme la plus active & la plus furieuse. » . . .

« Considérez, mes amis : vous conservez encore le nom de Chrétien, & vous avez sans doute oïï parler des saintes Ecritures. Pour emprunter leur langage, vous êtes des Athlètes, & vous ne vous êtes pas encore élancés de la barrière : des soldats, & vos armes ne sont pas même préparées ; des cultivateurs de la vigne, & vous vous assoupissez dans l'ivresse ; des sentinelles, & vous passez tout le jour à table ! il n'est personne qui dans quelque instant de sa vie n'ait été réveillé du sommeil du vice, ou par les frémissemens de sa conscience, ou par les alarmes de quelque événement ; & qui reprenant sa raison & ses sens, n'ait crû sortir d'un long rêve. Plus ce songe a duré long-tems, plus le réveil cause de surprise & d'effroi. Mais si l'homme va sommeillant tout le long de la vie, & ne s'éveille qu'au moment où sa tête chancelante se froisse contre les portes de la mort, que le réveil est terrible alors, & rempli d'horreurs & de trouble ! », . . .

« Quoi ! vous n'avez jamais éprouvé de ces mouvemens intérieurs d'un cœur frappé d'une émotion vive & soudaine ? Pour moi, quand je me vois debout sur le bord de la tombe d'un inconnu, que je vois tout l'orgueil de sa vie enseveli sous la terre, que j'entends retentir au fond de mon ame le langage sourd & terrible que la poussière morte adresse à la poussière vivante ; il n'est point dans mon cœur de mouvemens tumultueux qui aussi-tôt ne se taisent,  
d'idées

d'idées salutaires qui ne me soient inspirées. Quelle devoit donc être l'impulsion de la mort d'un ami de votre sorte, qui meurt sous vos yeux, les avis à la bouche & les angoisses dans le cœur ? Ses derniers gémissemens devoient ébranler vos oreilles comme les roulemens du tonnerre, & produire dans vos cœurs une révolution qui les change. „

Il y a à la fin de ce Volume un Traité sur la *Composition originale* ; Mr. Young ne pouvoit manquer de bien écrire dans une matière, où il avoit donné l'exemple. Affranchi de toutes les servitudes de l'imitation, il a donné l'essor à son ame, & une force à ses écrits, que l'attachement à un modèle ne comporte jamais. Ses réflexions & son langage, quoique montés sur le ton Anglois, ont quelque chose qui leur est absolument propre ; malgré la hardiesse & la liberté de ces fiers Insulaires qu'on ne peut y méconnoître, on les aimera dans les climats d'une Philosophie plus douce. Si dans ses images il trace quelquefois des géants, il le fait avec ménagement ; il sçait les retailler, les polir, les rapetisser, pour ainsi dire, pour ne pas les compromettre à des yeux étrangers. Né pour écrire *originellement* ; Mr. Young fait voir par d'excellentes observations tous les défauts de l'imitation, & montre que nous avons dans nous-mêmes des ressources pour bien écrire indépendantes de tout modèle. Ce sont au contraire ces modèles mêmes qui nous appauvrissent & qui éteignent nos talens : “ ils s'emparent de toute notre attention, & nous empêchent de nous voir & de nous mesurer nous-mêmes ; ils préviennent notre jugement en faveur de ces talens extraordinaires, & nous ôtent le sentiment  
des

des nôtres. Ebloüis, intimidés par l'éclat imposant de leur gloire, nous désespérons de nous élever si haut; la défiance ensevelit nos forces, & pose des bornes chimériques que nous prenons pour celles de la nature. Nous ne songeons pas à l'intervalle immense qui sépare l'impossible réel de l'impossible imaginaire. »

« Mais je vais plus loin, & je soutiens, que l'esprit d'imitation produit plusieurs mauvais effets . . . . Il prive les Arts libéraux d'un avantage dont jouissent les Arts mécaniques. Dans ceux-ci chaque ouvrier tâche d'enchérir sur ses devanciers, & d'aller plus loin qu'eux; les Ecrivains au contraire se contentent de suivre ceux qui les ont précédés. Dès-lors les copies ne surpassent jamais les originaux, pas plus qu'un fleuve ne peut monter plus haut que sa source; encore est-il rare qu'il s'éleve à la même hauteur. Les Arts libéraux rétrogradent & déclinent sans cesse, tandis qu'on voit les Arts mécaniques avancer toujours vers leur perfection. »

On peut dire que les mauvais effets de l'imitation & d'une humiliante servitude en matière de Sciences, sont encore plus visibles qu'en matière de littérature. L'Auteur des *Observations Philosophiques* a jetté sur cette vérité un jour auquel il est difficile d'ajouter. Des choses très-incertaines ont passé & passent encore pour des principes incontestables, parce que les Savans à la mode en ont fait leur marotte, & qu'ils ont tiré des conséquences sans nombre en faveur de quelque opinion autorisée par le suffrage actuel des Ecoles. Le tems & les talens ont été sacrifiés à la défense des Systémateurs, & ces tyrans du génie ont eu le plaisir de voir le monde savant réuni

réuni pour justifier leurs songes, & pour les expliquer.

Mr. Young décrit avec beaucoup d'intérêt & de sentiment le plaisir d'un homme penseur, qui se repliant sur soi-même, découvre dans son sein les ressources qu'il cherchoit laborieusement ailleurs. « Peut-on nier que des facultés ignorées de nous, ne puissent dormir dans notre sein, comme la perle cachée dans l'huître stupide, & le diamant dans les entrailles d'un rocher insensible, & attendre qu'une heureuse circonstance les éveille, ou que des efforts redoublés les tirent de leur longue inertie, après les phénomènes de ce genre, que nous voyons tous les jours ? Des hommes cachés long-tems dans une obscurité profonde, en sortent tout-à-coup, évoqués par l'impulsion de quelque cause imprévue, & apparoissent à l'Univers : nos yeux sont frappés de l'éclat soudain de leur gloire. Souvent on les voit s'étonner eux-mêmes de leurs succès autant que le Public qui les admire . . . . Aux premiers rayons qu'un génie qui se décele vient à lancer sur sa composition, l'Ecrivain émerveillé tressaillit comme à la vûe d'un météore étincelant dans la nuit : il ne peut revenir de son étonnement ; il a peine à se croire lui-même. Tant que cette heureuse pudeur enflamme ses joues, on peut lui dire ce que Milton adresse à Eve lorsqu'elle se voit pour la première fois dans l'onde tranquille du lac d'Eden :

Cet objet que tu vois, belle Eve, c'est toi même.

Le génie ressemble alors à un ami tendre qui nous accompagnoit déguisé : nous gémissions en son absence . . . il se fait conhoître en nous embras-



embrassant , & notre surprise égale notre joie. »

Les génies originaux sont, peut-être, moins rares en Angleterre qu'ailleurs. C'est au moins le sentiment d'Young, & nous n'avons pas de peine à y adhérer, quoique notre admiration pour ces hommes célèbres n'ait pas le même degré de force. « Bacon, Boyle, Newton, Shakespear, Milton, nous ont prouvé que les vents ne porteront jamais plus loin la terreur du Pavillon Anglois, que le génie original de nos Ecrivains, l'éclat de notre gloire littéraire. Leurs noms immortels voyagent dans tout le globe : & quel est le génie étranger qui à leur passage ne s'incline avec respect devant eux ? ,»

L'Auteur, toujours occupé de la mort, finit ce Traité par des réflexions sur le trépas de l'illustre Addison, qui donnoit lui-même sa mort pour une preuve de la paix chrétienne dans ce moment si redouté des mortels (\*). Ce que Mr. Young dit sur ce sujet est très-instructif & très-touchant. On ne s'attend pas à une tombe funèbre au bout d'une Dissertation sur la belle Littérature, mais cela même affecte autant qu'il étonne. « Quelquefois une pensée grave & sérieuse, que le Lecteur rencontre isolée

R dans

---

(\*) Ce langage nous paroît plus stoïque que chrétien. Le Chrétien meurt en paix, mais sans ostentation. Le Chrétien meurt en paix, mais c'est quand il a professé sa foi dans toute son étendue. S'il s'est plié à ses caprices, approuvé ceci, rejeté cela, vécu dans une Communion dont il connoissoit l'inconséquence & le fondement tout humain, la paix qu'il goûte à la mort, nous paroît suspecte, & pourroit bien être une illusion philosophique.

dans l'étendue d'un ouvrage qui ne sembloit destiné qu'à l'amuser, & qu'il parcouroit négligemment & sans dessein, l'étonne, l'arrête & le frappe d'une impression plus vive & plus profonde. Qu'entrant au hazard parmi les fleurs & les berceaux d'un vaste & riant jardin, où tout plaît à l'œil & paroît fait pour charmer les sens, tout-à-coup dans un détour un marbre funèbre s'offre à vous en face ou sous vos pas ; ce lugubre objet que vous n'attendiez pas dans ce lieu charmant, vous émeut malgré vous, s'empare de votre ame, & la jette dans des réflexions que vous n'eussiez peut être jamais été chercher sous les sombres cyprès & les ifs mélancoliques d'un cimetière. »



*Disu de l'homme. Par Mr. de Valmir.*

*A Amsterdam 1771.*

Quoi que ce titre fastueux prévienne en quelque sorte contre la modestie & le goût de l'Auteur, les vûes qu'il se propose & son zèle pour la Religion, ne peuvent manquer de lui concilier le Lecteur Chrétien. S'il donne un peu trop à la raison, & s'il étend son ressort jusques dans la nuit des Mystères, on ne peut qu'applaudir à l'usage qu'il en fait pour établir les rapports de l'homme avec Dieu, pour démontrer l'immortalité & l'immatérialité de l'ame humaine, pour distinguer la raison de l'instinct des animaux, &c. Ce qu'il dit de l'imagination, du désir, du jugement, de la mémoire, & le mécanisme dont il fait résulter tout cela, est une affaire systématique, où nous ne prendrons pas parti.

---

Le mot de la première Enigme du mois passé est l'*Evantail* ; & celui de la seconde, la *Fausse Monoye*.

E N I G M E.

*C*hez moi pour mes voisins je fais boissiller le pot,  
A ce métier je me ruine :  
Quelqu'un d'eux cependant m'avance son écot  
En travaillant pour la cuisine.  
Entre-eux est certaine voisine,  
Chut, trop parler lui nuit : avec cette coquine  
L'on me confond assez souvent.  
Je l'entretiens dès sa jeunesse,  
De son sexe elle a la foiblesse,  
Et quand elle fait mal, c'est à moi qu'on s'en  
prend.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Suède, depuis le mois dernier.

**L**E nouvel Ordre de *Vasa* institué avec les cérémonies décrites, & les articles qui en ont été rapportés avec le règlement fait pour l'établissement d'une Caisse nationale dans *Stockholm*, étoient tout ce que notre Journal a pu rapporter le mois passé de la *Suède*, & annoncer la Diète de ce Royaume autant que terminée, vû les Remontrances que le Roi avoit faites à l'Ordre de la Bourgeoisie, au sujet de l'élection de ses Représentans à la Diète, pour que les

Electeurs fussent attentifs, à ne pas s'écarter des libertés & des droits de cet Ordre Municipal, & qu'on n'y vit plus les abus qu'il y a eu dans la dernière élection. Ces Remontrances ont été imprimées, la Diette les a approuvées & elle n'étoit pas encore si près de sa séparation qu'on le pensoit, surtout à cause d'une absence de dix jours que le Roi a faite sur la fin de Juillet & les premiers jours d'Août à *Loka*, où il s'est servi des Bains de cet endroit & a bû les eaux de *Pirmont*. Pendant son séjour à *Loka* S. M. a gagné les cœurs des habitans des cantons, non-seulement par les charités considérables qu'elle a fait distribuer aux Pauvres, mais aussi par sa bonté & son affabilité envers tout le monde.

Tout s'est donc passé aux Etats dans l'ordre ordinaire de leur Diette jusqu'à la mi-Août, ainsi que dans le Sénat; c'est-à-dire, avec toute la plénitude du pouvoir qu'ils avoient sçu s'approprier, en mettant à celui du Roi les bornes étroites qui n'en faisoient pas beaucoup plus qu'un Roi titulaire. Mais tout a changé de face à présent par une révolution aussi subite qu'elle a été imprévûe & désirée de tous les bons Suédois. Avant d'entrer dans le détail de cet événement, qui sera à jamais mémorable dans l'Histoire de ce Royaume, nous dirons que le Général Baron de Rudbeck, Grand Gouverneur de *Stockholm*, qui étoit en *Scanie*, en revint très-subitement à *Stockholm* dans la nuit du 16. au 17. d'Août; que le bruit se répandit aussitôt d'une révolte arrivée à *Christianstadt*, & qu'on avoit refusé à ce Seigneur l'entrée de cette Ville & de la Citadelle; que peu d'heures après l'arrivée de Mr. de Rudbeck, il arriva aussi un Courier du Prince Charles, Frere du  
Roi,

Roi, qui confirma la nouvelle de cette révolte; que le Sénat & le Comité Secret ont été assemblés le même jour deux fois sur ce sujet; qu'on y a pris quelques mesures pour arrêter le mal apparent dans son origine; & que ces mesures ont été communiquées aux Etats assemblés extraordinairement le 18. à midi.

Voici un détail authentique & circonstancié de ce qui a eu lieu dans la grande révolution actuelle des affaires, qui rendent au Roi la puissance qu'avoient autrefois les deux Rois Adolphe, de glorieuse mémoire, dont on parlera dans cette relation.

“ Le Général Rudbeck étant revenu de *Scanie* & s'étant rendu à l'assemblée extraordinaire du Sénat & du Comité Secret qui se tint le 17. Août au matin, il y fit rapport que le 12. il s'étoit présenté aux portes de *Christianstødt*, mais qu'on lui en avoit refusé l'entrée; qu'il avoit trouvé la Ville fermée & barricadée, les canons braqués sur les remparts, & la garnison sous les armes & révoltée; qu'il avoit crié & ordonné de la part des Etats à l'Officier qui commandoit à la porte de la lui ouvrir; & que cet Officier lui avoit répondu qu'il ne reconnoissoit d'autres ordres que ceux de son Commandant-Capitaine Hellichius. Ce Général ajouta qu'ayant fait le tour de la Ville en-dehors, ne pouvant pas y entrer, il avoit vû les Officiers Ingénieurs qui traçoient sur un terrain le dessein de nouveaux ouvrages de fortifications; qu'il leur avoit demandé ce qu'ils faisoient-là, & qu'ils lui avoient répondu qu'ils avoient leurs ordres de faire ce qu'ils faisoient. „

Le Sénat & le Comité Secret résolurent aussitôt d'étouffer cette étincelle de révolte, avant

qu'elle ne causât un incendie universel. En conséquence ils donnerent un pouvoir absolu & illimité au Baron de Funck, Sénateur, avec ordre d'aller en hâte en *Scanie* faire rentrer cette Province dans le devoir, & chargerent le Sénateur Comte de Kallingh, après l'avoir nommé Gouverneur Général, de veiller à la sûreté de *Stockholm* & de la *Suède*.

Le Comte de Kalling fit prendre les armes à la Bourgeoisie à cheval, & la fit patrouiller dans toutes les rues de cette Capitale. Comme le Sénat se défioit de la Garnison, il envoya ordre aux Régimens d'Upland & de Sudermanie de se rendre à *Stockholm*.

L'après-midi du même jour 17, on reçut un Courier de *Landscron*, chargé d'un paquet de dépêches de la part du Prince Charles, Frere du Roi, portant " qu'ayant appris le soulèvement de *Christianstadt*, il avoit assemblé un Conseil de Guerre, composé du Feld-Maréchal Comte de Hamilton & d'autres Officiers, & qu'il y avoit été résolu de s'opposer d'abord aux progrès de cette révolte. „ Malgré cela, le Parti des Bonnets ( anti-royalistes ) qui se défioit de l'affection des troupes pour le Prince Charles, pria le Roi, ou plutôt lui donna ordre de le faire incessamment revenir, aussi-bien que le Prince Frédéric, qui prenoit les eaux de *Medwi* en *Ostrogothie*.

Le 18. au matin le Parti dominant convoqua la Diète, & lui communiqua les mesures que l'on avoit prises pour la sûreté publique : elles furent approuvées par les quatre Ordres des Etats; mais il est à remarquer que toutes ces mesures se prenoient & que tous les ordres se donnoient à l'insçu du Roi, sans qu'on le consultât,

sultâr, ni qu'on prît son avis en rien : on se contentoit de lui faire signer les ordres que l'inquiétude & la défiance du Sénat avoit dictés. Il étoit facile d'appercevoir que toutes ces mesures se prenoient surtout contre le Roi, dont on se défioit. Sa situation étoit des plus épineuses, il savoit qu'on l'avoit déjà configné aux portes de la Ville, & défendu de le laisser passer s'il vouloit sortir ; qu'on avoit même résolu de se saisir de sa Personne & de l'arrêter, lorsque le Régiment d'Upland, qu'on attendoit la nuit du 19. au 20, seroit arrivé. On avoit éloigné d'auprès de ce Monarque toutes les personnes qui avoient sa confiance ; il ne voyoit autour de lui que des ennemis, qui observoient attentivement ses moindres démarches. Le Comte de Kalling même porta l'audace jusqu'à vouloir ouvrir toutes les Lettres que le Roi recevoit, & à les lire au Sénat avant de les rendre à Sa Majesté.

Tout étoit donc contre le Roi, il ne pouvoit s'ouvrir à personne, ni prendre conseil de qui que ce soit. Il n'étoit point préparé à ce revers : il falloit prendre un parti. Le Roi se suffit à lui-même, il conçut & exécuta le plan de sa délivrance ; sa fermeté, son intrépidité, ses lumières & sa sagesse firent tout, & l'amenerent à une heureuse fin.

Le Roi qui voyoit avec peine qu'on avoit chargé un autre que lui du soin de veiller à la sûreté de cette Capitale & de la Suède, assista le 19. aux délibérations du Sénat, & voulut qu'on lui remit le Gouvernement général qui en avoit été donné au Sénateur Comte de Kalling. Il y eut là-dessus de vifs débats, & plusieurs Sénateurs eurent même la hardiesse d'user d'expressions  
fortes

fortes en parlant à Sa Majesté. Le Roi fortie très mécontent & se rendit à l' Arsenal pour voir la parade; il vit manœuvrer & défilér ses Gardes, & il suivit à pied, accompagné d'un grand nombre d'Officiers, le Détachement qui alloit monter la garde au Château. Lorsque la garde qui montoit fut sur la place du Château, vis-à-vis de celle qui descendoit, le Roi leur ordonna de rester-là, & entrant dans le Corps de Garde avec tous les Officiers, il leur représenta la fâcheuse extrémité où on l'avoit réduit; qu'il n'avoit jamais eu d'autres vûes que de maintenir la Liberté de la Patrie; qu'il étoit prêt à se sacrifier pour abolir l'anarchie, qui faisoit le malheur du Public & des particuliers, s'ils vouloient le suivre. Ce discours prononcé d'un ton ferme & tranquille fit son effet, ils promirent tous de suivre le Roi jusqu'à la mort, & ils lui prêtèrent serment de fidélité. Deux Capitaines le refuserent, & on leur demanda leurs épées; un troisième en le refusant tomba en foiblesse. Il y avoit là environ deux cens Officiers, y compris les Bas Officiers des Gardes.

Le Roi vint également haranguer les Soldats qui étoient sous les armes, & ils prêtèrent serment en criant *Vive le Roi.*

Sur ces entrefaites les Sénateurs qui étoient assemblés au Château, entendant les cris, se mirent aux fenêtres, qui donnoient sur la place, & furent les témoins de cette scène.

Le Roi envoya les Généraux de Horn & de Carnal, avec un Détachement, au Sénat déclarer aux Membres qui le composoient, " qu'ils  
 „ avoient les auëts dans la Salle de leur assem-  
 „ blée, qu'ils n'en devoient pas sortir, qu'on  
 „ auroit soin de leur entretien & de leur sûreté.

„ Ils



Ils voulurent répliquer, mais on leur imposa « silence, en leur disant que leur Aristocratie « étoit finie, & qu'on ne les reconnoissoit plus « pour les Plénipotentiaires de la Nation. »

On ferma les portes du Château & l'on y mit un Corps de troupes. Le Roi monta à cheval, & se rendit avec le reste des troupes au parc d'Artillerie, poste important. Le Régiment d'Artillerie lui prêta serment : on fournit des munitions de guerre à toutes les troupes : on envoya du canon aux ruës & aux portes où on le crut nécessaire, & des Piquets allèrent prendre possession des portes, avec ordre de ne laisser sortir personne de la Ville.

La garde Bourgeoise à cheval, que les Bonnets avoient fait monter pour leur sûreté, fut la première à venir offrir de se soumettre & à prêter serment de fidélité. L'Amirauté n'attendit pas qu'on la sommât, elle envoya offrir au Roi de se soumettre. Sa Majesté témoigna aux Députés combien elle étoit sensible à cette démarche, & leur ordonna de tenir leur monde en règle, en attendant qu'elle vint elle même recevoir leur serment.

Cependant le Roi fit venir un Secrétaire d'Etat, par lequel il fit expédier un ordre aux Régimens d'Upland & de Sudermanie de rebrousser chemin & de retourner à leurs Garnisons respectives. Ces ordres furent portés par des Officiers, à qui on commanda d'arrêter le Baron de Cederstroem, Lieutenant Colonel, qui commandoit le Régiment d'Upland. C'étoit un des ardeurans du parti des Bonnets : il étoit tems d'expédier ces ordres, le Régiment n'étoit plus qu'à quatre lieues de cette Capitale. Les Officiers du Régiment ayant appris ce qui s'étoit passé, deman-

demandèrent aussi de rendre hommage au Roi , & on reçut leur serment.

Le Roi se transporta ensuite à cheval, suivi de ses Trabans & d'une foule d'Officiers, au quartier du Nord, où il reçut l'hommage du Corps de troupes qui y étoit, aux acclamations répétées de *Vive le Roi*. Sa Majesté alla ensuite au quartier du Sud, où il y avoit un autre Corps de troupes, qui lui rendit hommage ; en passant Elle entra à l'Hôtel de Ville, où elle reçut aussi celui du Magistrat.

Pendant tous ces mouvemens le Roi se donna à peine le tems de s'asseoir & de prendre quelque aliment : enfin il se transporta au Port & à l'Isle des Vaisseaux qui bailla son pont-levis pour le recevoir. C'étoit un spectacle singulier de voir tous les Navires marchands couverts de Marelots & de gens qui avoient grimpé jusqu'au haut des mats & des vergues, & tout le rivage & les quais remplis d'un peuple immense, criant tous à pleine voix *Vive le Roi*. Tous les Corps de l'Amirauté rendirent leurs hommages.

Comme le Roi fut informé que le Général Rubdeck cherchoit à soulever le Peuple par des discours violens & séditieux, il donna ordre de l'arrêter ; mais parce qu'il étoit à craindre que cet arrêt ne causât du tumulte, Sa Majesté fit prier tous les Ministres étrangers de se rendre au Château pour y être en sûreté. Ils s'y rendirent, & le Roi leur adressa de bouche le discours suivant : *C'est la larme à l'œil que je dois convenir de la démarche dont vous avez été témoins, & que j'ai été forcé de faire ; ma Personne & la sûreté de mon Etat étant en danger, je vous prie d'en faire part à vos Cours, en les assurant que mes motifs, lorsqu'ils seront connus,*

*connus, me justifieront aux yeux de l'Europe; que ceci n'apportera aucun changement à la paix, l'amitié & la concorde avec toutes les Puissances, surtout avec mes amis & mes voisins. Ce que j'ai fait est pour le bien de mes Peuples & pour le maintien de la vraie Liberté; je vous ai fait prier de vous rendre au Château pour votre propre sûreté; car quoique j'aie donné les ordres les plus précis, afin qu'il n'arrivât aucun désordre, je craignois que malgré mes précautions la populace ne se portât à quelques excès. J'ai voulu vous montrer par-là combien vos personnes me sont chères; & il dépend encore de vous ou de retourner à vos Hôtels, ou de rester au Château, où je tâcherai de vous donner des logemens convenables.*

Ce fut pendant ce tems-là qu'on arrêta le général de Rudbeck. Il ne faut pas oublier de dire que le Roi avoit fait déjà auparavant partir les Hérauts d'Armes avec les Trompettes & des Timbales, pour publier à son de trompe dans tous les cartefours, que personne n'avoit rien à craindre, ni pour la sûreté de sa personne, ni pour la propriété de ses biens; qu'on n'avoit en vûë que de rétablir la Liberté & d'éteindre l'aristocratie.

Ainsi s'est passée cette journée du 19. qui sera à jamais mémorable dans les Annales de ce Royaume. Tout le monde étoit sur pied, & il sembloit qu'il étoit assemblé pour une fête: on voyoit un air serein & joyeux sur tous les visages. Quand le Roi passoit dans les rues les vieillards levoient les mains au Ciel pour le bénir de leur avoir fait la grace de voir cet événement avant de fermer les yeux: les femmes se précipitoient avec leurs enfans sur le cheval  
du

du Roi, elles baïsoient ses bottes & les faisoient baiser à leurs enfans en bénissant Dieu.

Le Roi voulut que chacun passât la nuit tranquillement; il plaça dans toutes les rues de forts postes avec des Officiers affidés. Il ne dormit point & fit lui-même la patrouille pendant que des Officiers, sur la fidélité desquels on pouvoit compter, la faisoient ailleurs. Toute la Garnison passa la nuit sous les armes.

Le lendemain 20. le Roi reçut les hommages des Collèges, de la Bourgeoisie & d'autres Corps. L'après-midi on publia à son de trompe, *que la Diette devoit s'assembler le lendemain matin, & que chacun devoit s'y rendre, sous peine d'être puni suivant les Loix, comme traître à la Patrie.* Sa Majesté reçut le même jour des nouvelles des deux Princes ses Freres, qui passeroient de leur attachement & de leur fidélité.

Le 21. la Diette s'assembla le matin dans la Salle des Erats au Château: le Sénat n'y étoit point, il n'en étoit plus question. Le Roi s'y rendit avec ses habits royaux de cérémonie; il harangua les Membres de cette assemblée Nationale & dit, "que pour mettre fin aux maux de la Patrie, il leur proposoit d'établir l'ancienne & véritable forme du Gouvernement Suédois, tel qu'il avoit été depuis Gustave-Adolphe jusqu'à Charles XI. en 1680, qu'il en avoit dressé le plan, qui alloit leur être lu. ", Un Secrétaire le lut, & tous les Membres des Etats levant les mains comme pour prêter serment, s'écrierent, *nous l'approuvons.* Le Roi demanda l'approuvez-vous? Oüi, oüi, oüi, oüi répondirent-ils. Sur-quoi le Roi fit venir le Maréchal de la Diette & les Orateurs des quatre Ordres pour signer ce plan,

plan, ce qu'ils firent. Quand ils furent retournés à leur place, le Roi dit aux Etats " Voulez-vous maintenant prêter serment sur cette forme de Gouvernement ? Oiii, dirent-ils, & tous leverent la main & jurerent. „

Alors le Roi dit, bénissons Dieu de cet événement : il entonna lui-même le *Te Deum* en Suédois, & il fut suivi de toute l'assemblée, après-quoi chacun fut admis à baiser la main de Sa Majesté.

Outre les personnes ci-dessus nommées on a encore arrêté Mrs. Kruger & Wickman, Prieurs d'Eglises, le Bourguemaitre Sundbach, le Tanneur Westin, les Sieurs Luginan, Odelius, Brgstrœm, les Docteurs Godelin & Rutstram, & le Général Pechlin.

Ce grand changement dans le Gouvernement de l'Etat a été proclamé le même jour à *Goschenbourg*, à *Carlsron* & dans plusieurs autres Places ; ce qui prouve que la Nation entière le désiroit unanimement. C'est Son Alt. Royale le Prince Charles qui a reçu l'hommage des Sujets en *Scanie* & en *Gothie*, comme à *Stockholm*. Le Général Sprengporten a été envoyé en *Finlande* pour recevoir le serment de fidélité de cette Province, qui s'y est portée avec le même empressement que les autres,

Il faut remarquer qu'aussi-tôt que le Corps des Officiers du Régiment des Gardes se fut déclaré pour le Roi par une acclamation générale, Sa Majesté s'adressa au Baron de Liewen, qui marchoit à la tête des Grenadiers, & lui dit : *Si nous sommes obligés, Monsieur, de repousser la force par la force, souvenez-vous toujours que ceux contre qui vous agissez, sont vos freres.*

Pour

Pour éviter la confusion & la méprise, le Roi avoit lié un mouchoir blanc autour de son bras droit, & avoit demandé à tous les Officiers de suivre son exemple. Pour perpétuer la mémoire de cette marque de fidélité de leur part, Sa Maj. a résolu de leur faire porter dans la suite un ruban blanc autour du même bras.

Le 22. il plut à Sa Maj. de faire expédier le congé de tous les Conseillers royaux. Chacun d'eux reçut sa démission par une Lettre, qui contenoit que *comme, suivant la forme de Gouvernement fixé par le Roi, la charge de Conseiller venoit à cesser pour N. N., il en étoit remercié en grace.* Ces Lettres étoient datées du Château de Stockholm le 21. Août 1772, & signées de la main du Roi.

Après l'expédition de ces Lettres Sa Majesté nomma dix-sept Conseillers du Roi & du Royaume. Ils reçurent aussi chacun une Lettre de la même teneur & datée du 22.

Le 23. on fit des Prières dans toutes les Eglises de la Ville pour remercier le Tout-Puissant de son secours dans cette importante révolution en faveur du plus aimable des Rois. Ce Monarque assista au Service Divin dans la grande Eglise. A la fin du Service on chanta le *Te Deum* au bruit du canon.

Les Chevaliers, la Noblesse, la Généralité & les autres Etats ayant été convoqués par ordre du Roi, Sa Majesté a proposé les nouveaux Conseillers du Royaume, qui ont prêté serment en grands habits de cérémonie. Le Roi a fait remettre ensuite ses propositions aux Etats, & a demandé leur résolution dans quinze jours, suivant la nouvelle forme.

Telle

Telle est la relation circonstanciée & authentique de tout ce qui s'est passé depuis le 17. jusqu'au 22. à l'occasion de ce mémorable événement, qui a plutôt eu l'air d'une fête que d'une révolution. Le Roi a tout prévu, a pourvû à tout, & a tout fait & exécuté par lui-même ; son coup d'essai a été un coup de maître ; Gustave III. à l'âge de vingt-six ans, a montré qu'il avoit toute la grandeur d'ame & tout le héroïsme des deux premiers Gustaves. Il a oublié toutes les offenses qu'on lui avoit faites, il a tout pardonné ; il n'a pensé même qu'à la sûreté de ceux qui étoient auparavant ses ennemis. Plusieurs personnes qui avoient été arrêtées, entre-autres le Général Rudbeck, ayant demandé à prêter le serment, ont été relâchées.

Le Roi a toujours déclaré, & en particulier aux Etats, le 21, qu'il avoit une fois juré qu'il n'ambitionneroit jamais une Souveraineté illimitée, & qu'il ratifioit ce serment devant Dieu. Le Manifeste gracieux qu'il adressa aux différens Corps de troupes, ainsi qu'aux habitans de cette Capitale, étoit conçu en ces termes.

*J'assûre par cet Acte que mon unique dessein est de rétablir la tranquillité dans ma chère Patrie par l'extirpation des outrages, par l'abolition de la puissance Aristocratique, & par le rétablissement de la noble & ancienne Liberté Suédoise, ainsi que des anciennes Loix Suédoises, telles qu'elles étoient avant l'année 1680. Je ne veux point, comme j'ai toujours fait auparavant, d'une Puissance Royale qui soit odieuse & illimitée, ou d'une Souveraineté ainsi nommée ; & je pense à présent comme auparavant, que c'est un très-grant bonheur pour moi d'être le premier Citoyen d'une Nation brave & libre ; ainsi Dieu*

*ait mon corps & mon ame en aide.*

*Au Château de Stockholm le 17. Août 1772.*

*Etoit signé, GUSTAVE.*

Sa Majesté touchée de la misère des Pauvres, vient de leur faire présent de 200000 livres de farine, pour leur être distribuées de tems-entems.

La Diette a été encore assemblée quelques jours après ce que nous venons de détailler. Le 25. Août fut entre- autres remarquable dans la Salle des Etats où les quatre Ordres s'étoient assemblés. Le Roi s'y rendit derechef revêtu de tous les ornemens royaux, précédé des principaux Officiers de la Cour, des Gardes du Corps & accompagné des Sénateurs Walwick, Ribbing, Stockenstrœm, Burck, Falkengren, Wrangen & Falkenberg, & Sa Maj. s'étant assise sur le trône, elle fit faire silence, & adressa à l'assemblée le discours suivant.

*Pénétré de la plus vive reconnoissance pour la protection du Très-Haut, je vous parle aujourd'hui avec cette confiance & cette ancienne simplicité Suédoise, qui étoient en usage du tems de mes Ancêtres. Après tant de divisions & tant de diverses manières de penser, nous n'envisageons actuellement qu'un seul but, savoir, le bien du Royaume. Ce but exige qu'une Diette qui a duré quatorze mois, soit promptement terminée, & c'est dans cette vûe que j'ai donné le moins d'étendue possible aux propositions que j'ai à vous faire. La nécessité est urgente, mais uniquement pour le besoin du Royaume, & de mon côté j'apporterai toute l'économie possible. Le meilleur moyen pour que vos délibérations soient suivies de résolutions salutaires, seront la confiance & l'union des habitans de ce Royaume, & tout ce que vous m'accorderez*



*des Princes &c.* Octob. 1772. 267  
*corderez sera uniquement employé pour votre  
bonheur.*

Ce discours fini, le Secrétaire d'Etat lut les propositions que le Roi faisoit à la Diette : elles contiennent ce qui suit.

“ Comme par la volonté du Très-Haut ce  
les affaires du Royaume sont dans une telle ce  
situation , que rien n'empêche de terminer ce  
promptement cette Diette ; mais comme les ce  
Etats ne veulent ni ne peuvent rien finir, que ce  
le Roi & le Royaume ne soient secourus d'une ce  
telle façon que la chose publique le demande ce  
en toute manière, Sa Majesté a jugé à propos ce  
de proposer aux Etats les points suivans, sa- ce  
voir, 1°. Que les Etats délibèrent sur un ce  
Subside général & prennent une bonne réso- ce  
lution sur ce sujet. 2°. Que tout l'argent, ce  
qui, suivant les anciennes Loix du Royaume, ce  
est accordé pour l'enterrement & le couronne- ce  
ment du Monarque, & qui appartient à l'Etat, ce  
soit promptement levé. 3°. Que selon le ce  
quarante-septième paragraphe de la Consti- ce  
tution du Gouvernement, l'on choisisse des ce  
trois Ordres, qui ont l'intendance de la Ban- ce  
que, quelques personnes avec le secours des- ce  
quelles le Roi pourra prendre les mesures né- ce  
cessaires pour l'exécution des deux articles pré- ce  
cédens. 4°. Que les Etats, par les mesures à ce  
prendre au sujet de la Banque, la mettent ce  
dans un tel ordre qu'elle puisse le plutôt pos- ce  
sible être en état de remettre le change de l'ar- ce  
gent dans l'ordre le plus conforme aux Loix. ce  
En conséquence la volonté du Roi est que les ce  
quatre Ordres délibèrent si sérieusement sur ces ce  
points, qu'ils puissent dans l'espace de quinze ce  
jours donner leurs avis sur ce sujet à Sa Maj. , ce  
dans ce

» dans lequel terme les Etats devront aussi dresser le résultat des délibérations de la Diète. »

L'avis venu à *Stralsund* de la grande révolution arrivée dans le Royaume par deux Courriers qui alloient à *Lobnitz* où se trouvoit la Reine Douairière, venue de *Berlin*, cette Princesse se rendit en conséquence le jour suivant dans *Stralsund*, & le 31. Août le Général *Ramfay* y vint aussi le bras enveloppé d'un mouchoir blanc avec la relation détaillée de cet événement. Il a remis à la Reine Douairière des Lettres du Roi, datées du 20. du même mois, par lesquelles il remet à son auguste Mere le Gouvernement de la *Poméranie-Suédoise*, pendant tout le tems qu'elle y séjourneroit, & lui donne plein-pouvoir de recevoir l'hommage des Collèges Civils & Militaires; ce qui a eu lieu le 31. Août avec toute la cérémonie convenable & aux acclamations réitérées de *Vive le Roi Gustave III.* Nous finirons ici ce récit remarquable.

La Cour de *France*, suivant son Traité avec la *Suède*, a consenti de lui payer quinze cens mille livres qui ne devoient être payées qu'au mois de Mars prochain, en conséquence d'arrangemens faits par rapport aux arrérages des subside. C'est encore-là un point de remarque qui se fait, à cause de la circonstance actuelle des affaires de *Suède*.

#### D A N N E M A R C K.

L'on sçait actuellement ce que la Couronne de *Dannemarck* accorde au Dey d'*Alger*, suivant le Traité conclu le 16. Mai dernier, par l'Amiral *Hoogland*. Le *Dannemarck* paye à cette Régence Barbaresque 50000 sequins Algériens (240000 florins de Hollande) savoir 30000 pour le renouvellement de la Paix, & 20000 pour

pour la rançon de trente Esclaves Danois. On lui fait de plus présent de quatre mortiers de fonte, 400 bombes, 40 canons de fer, dont vingt de 24 livres de balle & vingt de 18 livres de balle, 4000 boulets, 500 quintaux de poudre; 50 grands mats, 50 câbles, 1000 grosses planches de chêne; enfin les présens annuels & les Régales Consulaires des deux précédentes années. Neuf Esclaves Danois, qui appartenoient à des particuliers, ont en même-tems été rachetés pour la somme de 7200 séquins, ou 33160 florins.)

Quant à l'Escadre Danoise, composée d'un Vaisseau & de deux Frégates, sous les ordres du Contr'Amiral Hoogland, qui a renouvelé le Traité de Paix avec les Algériens, elle est venuë mouïller à *Tunis* le 4. Juillet. Le Bey de cette dernière Régence, en renouvelant aussi les Traités avec le *Dannemarck*, a exigé la valeur du présent accordé au Dey d'*Alger*. Le Plénipotentiaire du Roi a dû accéder à cette demande, au nom de Sa Majesté Danoise: il a fourni les sûretés pour cet engagement, & a obtenu le 9. audience du Bey: il a fait ensuite une visite aux Consuls étrangers, leur a donné une fête le lendemain, & il s'est rendu ensuite à bord de son Escadre, qu'il a ramenée en *Dannemarck*.

La révolution arrivée en *Suède* fait toute sensation en *Dannemarck*: & l'on y applaudit beaucoup. Les affaires du dedans du *Dannemarck* vont sur un pied assez tranquille depuis la révolution qui a sçu terminer l'ascendant qu'on avoit laissé prendre dans le Ministère aux deux Comtes de Struensée & de Brandt qui ont fini leur carrière dans l'infamant supplice qu'on leur a fait subir sur l'échaffaut.

Il n'en est pas d'une même tranquillité pour les affaires du dehors : elles paroissent annoncer la crainte d'une guerre avec quelque Puissance, en ce que tous les Officiers qui sont en semestre, & dont les garnisons sont dans la *Norwege*, ont reçu l'ordre d'aller au plutôt y rejoindre leurs Corps : on leve un Corps de Pionniers, qui consistera en un Bataillon de six Compagnies : on arme trois Vaisseaux de guerre, dont deux qui portoient les noms de *Caroline-Mathilde* & la *Reine*, sont à présent nommés le *Superbe* & l'*Oresund*, comme pour effacer la mémoire de ces noms augustes. On remarque encore des préparatifs outre ceux-ci, qui indiquent que l'on doit être prêt à tout événement.

### A R T I C L E I I I .

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Pologne, depuis le mois dernier.*

**P**OLOGNE. Les troupes du Roi de Prusse qui sont actuellement dans ce Royaume, consistent en onze Bataillons de 800 hommes chacun ; savoir, deux de Darmstadt, trois de Sydow, trois de Hallmann & trois d'Ingerleben. La Cavalerie comprend quinze Escadrons de 600 hommes chacun, dont cinq de Zastrow, cinq de Reitzenstein & cinq d'Aversleben. Il y a aussi quinze Escadrons de Hussars de 600 hommes chacun, qui sont dix de Belling & cinq de Malachowski ; ce qui compose une Armée de 26800 hommes, dont 9000 de Cavalerie, 9000 de Hussars, & 8800 d'Infanterie.

Ces

Ces troupes, réparties en divers cantons, ne font nuls grands mouvemens, mais de leur Généralité il émane de tems en tems des ordres d'autorité bien sensibles pour ceux qui les reçoivent : En voici un trait entre-autres semblables. Vingt-quatre Dragons & deux Officiers Polonois étant venus le 2. Août à *Mewa* pour y lever la capirulation & autres taxes de cette Ville de la Prusse-Polonoise, un Dragon Prussien, envoyé d'un Corps posté à quelque distance de-là, y survint deux jours après avec un ordre d'un simple Lieutenant, nommé *Sacken*, de ne rien payer aux troupes de la Couronne, lesquelles devoient se retirer au plutôt, faute de quoi un Détachement nombreux viendroit de *Marienwerder* pour les y contraindre. Cette menace eut son effet pour les Prussiens; elle troubla tellement les 24 Dragons Polonois & leurs Officiers, qu'ils remirent l'argent qu'ils avoient déjà perçu à *Mewa* & en partirent sur le champ. Le Dragon Prussien étoit porteur d'ordres semblables pour *Dirschau* & autres Places de la même Province, tous en défense de payer aucune capitation aux troupes Polonoise, sous peine pour les contrevenans d'encourir la disgrâce de Sa Maj. Prussienne, & de payer le double de ce qui leur auroit été remis.

Cependant les Dragons Prussiens, chargés de lever la Capitation & la Carte sur les endroits renfermés dans leur Cordon, ont été rappelés, & il ne s'agit plus d'exécutions militaires, quoique leurs troupes construisent des Corps-de-garde & des guérites dans le Fauxbourg d'*Elbing*, & qu'il y en ait d'ailleurs un Corps qui est entré dans la *Samogitie*. Une telle position a donné de l'ombrage au Général Russe qui

commande dans ce Duché, par la crainte que l'Armée de sa Souveraine, qui est en Pologne, n'en perdît sa communication avec *Riga*. Aussi ce Général en a prévenu Mr. de Saldern, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de *Petersbourg* auprès du Roi & de la République de Pologne, afin qu'il lui enroyât des ordres sur la conduite qu'il auroit à tenir dans cette circonstance.

Quant aux troupes Autrichiennes, dont le nombre en Pologne surpasse de beaucoup celui des Prussiennes, elles n'étoient plus, vers la fin d'Août, qu'à une vingtaine de lieues de *Varsovie*, du côté de *Pulaw*, obligeant les Magnats de congédier les Milices de leurs maisons, & engageant par écrit les Administrateurs des biens de ceux qui sont absens à ne leur faire rien passer sur les revenus de leurs terres, soit qu'elles soient héréditaires, ou qu'elles appartiennent à la Couronne. De plus, douze Ingénieurs Autrichiens étoient pour lors aussi sans cesse occupés à lever des Plans & des Cartes des Provinces qu'ils traversoient ou dans lesquelles ils s'arrétoient. Ainsi, avec les Russes, on compte au-là de cent quarante mille hommes de troupes étrangères dans ce Royaume, qui, comme on le présume, décideront de son sort, suivant le plan dressé dans les trois Cours de *Vienne*, de *Berlin*, de *Petersbourg* & d'un démembrement prochain de Provinces à se partager entre-elles, suivant d'anciennes prétentions, & pour laisser aux Polonois un Royaume moins étendu qu'il n'est, qu'il n'a jamais été mieux administré par une nouvelle forme à lui donner, & peut-être enfin un Royaume héréditaire pour le bien général de tous les citoyens. Mais dans la crainte de rendre la Porte Ot-

mane

mane plus difficile sur les sacrifices qu'on veut avoir d'elle dans la Paix à laquelle on travaille au Congrès de *Foczani*, on fera peut-être encore différer ce démembrement de la Pologne, comme on a déjà suspendu un dénombrement qu'on alloit commencer des habitans des Provinces occupées par les troupes des trois Puissances qui sont entrées dans le Royaume. Ce ne sera donc qu'après une publication de Manifestes de la part de ces trois Puissances, que se répandra plus de jour sur le grand point de partage qui occupe les esprits, comme sur bien d'autres dont on raisonne. Dans un Congrès particulier fixé, dit-on, à *Kaenigsberg*, doivent éclorre ces Manifestes! Les Plénipotentiaires y sont déjà désignés, si l'on peut l'avancer aussi hardiment qu'on le publie à *Varsovie* même; & ce seroient le Comte de Richécourt pour la Cour de *Vienne*, le Comte de Saldern pour celle de *Petersbourg*, & le Général de Stutterheim avec le Président de *Dombardt* pour la Cour de *Berlin*. Le travail de ces Ministres abrégeroit bien celui des Ministres qui sont à *Foczani*, puisque ceux-ci ne feroient qu'insérer, suivant toute apparence, dans le Traité général de Paix, ce qui auroit été arrêté à *Kaenigsberg*.

Il en est même, comme on l'apprend de *Foczani*, que des difficultés qui s'étoient présentées à l'ouverture de leurs conférences, ont été entièrement applanies, de sorte que ces Ministres des Puissances Contractantes, ont continué leurs conférences les 7, 10 & 12 du mois d'Août sous un Pavillon construit à cet effet; qu'ils s'assembloient le matin à huit heures, & ne se séparent qu'à midi; que les Plénipotentiaires Turcs ne témoignent ni hauteur, ni esprit de

*Congrès de  
Paix. Ar-  
mées des  
Russes & des  
Turcs.*

de contention ; qu'on y a fixé, par des actes formels, la durée de l'Armistice jusqu'au 10. de Novembre ; qu'on est convenu que les Ministres des Cours de *Vienne* & de *Berlin* n'assisteroient point à ces Conférences, mais qu'on les informeroit exactement de tout ce qui y auroit été agité ; que les articles qui doivent servir de base à la négociation, ont été remis par écrit aux Ministres de la Porte, & qu'ils les ont acceptés, sans paroître les desapprouver ; enfin, qu'ils ont donné leur réponse également par écrit.

On pourroit conclure de ces belles apparences pour la paix des Turcs avec les Russes, qu'elle ne tardera point de parvenir à son point de maturité. Le Camp du Congrès de *Foczani* fut le quel on jette les regards de tous les côtés, est entre les rivières de *Milikoff* & *Goldesti* ; & pour éviter que les Ministres n'y soient exposés à une grande chaleur & à trop de poussière, on a soin d'arroser tous les matins le chemin qui conduit à la Salle d'Assemblée. Les Ministres Plénipotentiaires Russes, arrivés les premiers à ce Congrès de *Foczani*, ou *Folckhiani*, comme on nomme aussi ce petit endroit de la *Valachie*, y ont reçu ceux du Grand Seigneur avec tout le faste imaginable. La quantité de personnes qui sont à la suite des uns & des autres, est extraordinaire ; car, sans parler de la richesse & du nombre des équipages qu'ils ont avec eux, ceux de la Porte y sont descendus accompagnés d'un nombre de Bostangis & de Spahis qui, faute de quartiers, doivent loger la plupart hors de la Ville, en partie sous des tentes & en partie dans des barraques. Pour leur sûreté, le Général Bauer, qui y est arrivé avec le Felt-Miréchal Comte



Comte de Romanzow, a fait tracer au-delà de *Focxani* sur le Fleuve de *Kistriza*, un Camp composé de quelques Régimens venus de la *Moldavie*, qui est distribuée elle-même en différens Camps, depuis cet endroit entre *Targorod* & *Hus*, sur le *Sereth* & le *Pruth*. Les troupes légères, qui forment au-delà de trente mille hommes avec les Cosaques du *Don*, les Saporogues & les Tartares Budsiagues, ne sont éloignées du *Danube* que de quelques miles. L'Armée du Grand Vizir est à *Siemla*, six miles de *Nicopolis*; & comme l'une & l'autre ne manquent ni de troupes, ni d'artillerie, ni de munitions, ni de vivres, elles pourroient de leur position reprendre les opérations de la guerre, si le Congrès, contre toute attente, n'avoit pas le succès qu'on lui attribué déjà.

De cette transition, revenons à la Pologne. Les troupes Russes s'y renforcent de plus en plus sur la rive droite de la *Vistule*. Le Général Romanus a relevé, comme on l'a déjà marqué le mois passé, le Général Suwarow à *Cracovie*, où il a conduit un nouveau Détachement. Le Colonel Lapuchin commande un Corps considérable à *Petrikau*: d'autres troupes occupent encore *Léopol* & s'étendent jusqu'à *Brody* sur la frontière de la *Volbinie*, où est placé le magasin général, & elles tiennent garnison à *Lublin* & à *Radom*. Tous ces postes sont soutenus par le Cordon que commande le Général d'Elmpt, dont le quartier général est à *Rava*. Ce Cordon, destiné à couvrir *Varsovie*, est appuyé au dessous de cette Ville à la *Vistule* auprès de *Wiszogrod*, & remonte le long de la rivière de *Bzura* jusqu'à *Rava*: il gagne ensuite la rivière de  
*Pilnika*

*Pilnika* & la suit jusqu'à son embouchure dans la *Vistule* au-dessous de *Warka*. Les Russes forment la plupart des postes qui se trouvent sur cette ligne, & particulièrement ceux de *Warka*, *Przysow*, *Nogilnika*, *Nowa-Miaslo* & *Biala* sous *Rawa*. Leurs troupes légères sont à *Lowics* & à *Pulan*. Par cette position leur aile droite s'approche des Prussiens qui sont à *Gostyn*; leur aile gauche aboutit aux Palatinats de *Sendomir* & de *Lublin*, & leur centre couvre la Terre de *Czerck* & la *Masovie*.

Pour l'Armée Autrichienne, elle est entrée dans la *Russie-Rouge* & se tient comme rassemblée dans les environs de *Lemberg*; mais les Généraux de *Haddick*, d'*Esterhazy* & de *Caprara* ont leurs quartiers dans cette Ville. On prépare cependant déjà des quartiers d'hiver pour les troupes Autrichiennes chez les Bourgeois & les Payfans. Il doit paroître à ce sujet un plan de police; & quoique d'ailleurs la Ville de *Landscron*, située sur les frontières de la *Silesie*, soit naturellement assez bien fortifiée, on en augmente cependant les ouvrages. A voir l'ardeur avec laquelle on y travaille, cette Place deviendra bientôt fort respectable; on y employe plusieurs milliers de Payfans, qui reçoivent chaque jour pour salaire sept creutzers outre le pain des magasins militaires. Dans la même Province de *Silesie*, on remarque aussi que le Roi de Prusse augmente considérablement le Corps de ses Chasseurs à cheval.

Ce qu'on peut ainsi se figurer des démarches & de la position des Corps d'Armées de troupes étrangères qui inondent la Pologne, c'est que la décision est prochaine des affaires de ce Royaume. On la fixe même dans un plan qui en est donné, selon lequel la Paix seroit signée

trois jours auparavant entre la Russie & la Porte, & à cette époque les troupes étrangères prendroient possession des Provinces qui leur sont assignées par leurs Cours. Le Duc Albert de Saxe-Teschén arriveroit en Pologne avec un nouveau Corps de 24000 hommes.

De ces conjectures passant à quelques événemens arrivés, il en est que la Ville de *Czenstochou*, au Palatinat de *Cracovie* assiégée par les Russes, a été forcée de se rendre le 15. Août par capitulation ; ils y ont trouvé de grands magasins & 150 pièces de canon. Mais cette Forteresse leur a coûté beaucoup de monde, les Confédérés s'y étant vigoureusement défendus, & les ayant souvent repoussés dans des sorties qui leur ont réussi. Ils en avoient ouvert les portes à trois reprises aux troupes de la Couronne, voulant se rendre de préférence au Roi : Les Russes mécontents, après deux assauts déjà donnés, en tenterent un troisième peu de jours avant que cette Forteresse ne fut contrainte de capituler avec eux, & dans ce troisième, encore repoussés, ils perdirent plus de 500 hommes tués ou grièvement blessés. Entre ces derniers sont les Lieutenans-Colonels de Michelson & de Stackelberg. Celui ci, parent du Comte Orlov, vient de mourir de ses blessures.

Le fameux Comte de Zarembo, ci-devant Maréchal de Confédération, & qui, après sa soumission faite au Roi, avoit été nommé Général-Major dans les troupes de la République, a reçu ordre de la Commission des Guerres de la Couronne, de réunir sous les Drapeaux de la République tous les Confédérés qui sont sortis de *Czenstochou* & qui se trouvoient dans le voisinage de cette Place : il s'y est rendu à cet effet,  
&

& il a exécuté les ordres dont il étoit chargé. De là & d'autres circonstances déjà rapportées qui touchoient les Confédérés, on n'en compte plus nulle part qui subsistent en des Corps assemblés dans le Royaume, le dernier qu'on comptoit de ces Corps, & qui étoit commandé par le Sr. Mazowicki, ayant été défait & dispersé sur la fin de Juillet par le Colonel Russe de Lapuchim. Ce Mazowicki s'est enfui dans la *Silésie*, mais la plûpart des principaux Chefs de la Confédération sont revenus à *Cracovie*, & en d'autres Villes. La fin paroît ainsi des troubles & de la guerre civile qui ont défolé jusqu'à présent toutes les Provinces de la République, ou d'une nouvelle forme à introduire dans le Gouvernement, reparoitra le calme après lequel leurs infortunés habitans soupirent depuis si long-tems. En attendant, ils ont déjà la consolation de voir leurs terres, leurs campagnes, enfin toutes leurs demeures exemptes de ces funestes excursions, dont nous avons fait assez souvent des récits fort tristes, qui les dévastotent en les ruinant : ils voyent au contraire dans la présente année finir leurs maux par une paix qu'on dit faite, en même-tems que leurs campagnes ont produit une moisson, dont on ne se ressouvient point depuis vingt ans d'en avoir eu une plus abondante : aussi le prix du froment a baissé, dès le mois d'Août, jusqu'à 410 florins Polonois par last, celui du seigle jusqu'à 360, & l'un & l'autre diminuent encore tous les jours.

La peste regne cependant encore en quelques Places, mais foiblement : on n'en prend pas moins toutes les précautions possibles pour empêcher

empêcher que cette cruelle maladie ne s'étende en d'autres endroits, parce qu'on a éprouvé qu'il est très-dangereux d'habiter dans les lieux où elle a régné, quoique ces lieux eussent été abandonnés pendant quelque-tems. Des Payfans du Village *Human* en *Podolie* ayant derechef occupé leurs maisons où la peste s'étoit manifestée l'année dernière, la contagion a fait de nouveaux ravages dans ce quartier, mais on est heureusement parvenu à en arrêter les progrès, en transportant en rase campagne les habitans de ce District & en brulant entièrement leurs maisons infectées.

Achevons cet article de *Pologne* par un monument de marbre que Sa Maj. Polonoise a fait élever en l'honneur du fidèle Heyduque Butzow, qui lui a sauvé la vie en sacrifiant la sienne lors de l'attentat commis contre la Personne du Roi le 3. Novembre de l'année dernière, dans le Cimetière des Dissidens à *Varsovie*. Ce monument est de toute beauté. Le Corps de ce Heyduque a été transporté du lieu où il avoit d'abord été déposé dans une nouvelle tombe sur le même Cimetière; cette tombe a été fermée ensuite, & le monument y a été posé dessus. Il est composé de quatre degrés, sur lesquels est un piedestal, & au-dessus un obélisque. Des deux côtés de cet obélisque on voit le buste de Butzow de bronze doré, & sur les deux flancs du piedestal est gravé en langues Polonoise & Latine, l'Épithaphe fait par le Roi lui-même : *Ci git HENRI BUTZOW, qui, tandis qu'il défendoit avec son corps ainsi qu'avec un bouclier, le Roi STANISLAS-AUGUSTE contre les armes que les Régicides avoient dirigées le 3. Novembre 1771, contre lui, fut percé de deux coups d'*  
*finis*

finit glorieusement sa vie. Le Roi pleure la mort d'un si fidèle Sujet & fait élever ce Monument à sa gloire & pour servir d'exemple aux autres.

Le scélérat Lubawski , qui a attenté aux jours du Roi, dont ce monument fait mention, est enfin arrêté. Les Russes l'ont amené le premier Septembre à *Varsovie* & livré au Général Bibikow dans le Palais de Radzivil. On s'attend à découvrir bien des choses en l'interrogeant. Il dit qu'il a tout fait par ordre & qu'il peut démontrer tout par écrit.

### R U S S I E.

D'après ce qu'on a rapporté le mois passé de cet Empire, nous n'avons pour celui-ci rien de fort intéressant à en marquer, si-non que deux Bâtimens venant de *Glasgow*, sont arrivés à *Cronstadt* chargés de 1800 pièces de canon, chacun de douze livres de bale, que l'Impératrice a fait fondre en *Ecosse*; ainsi qu'un autre Bâtiment qui y venant d'*Amsterdam*, a apporté le superbe Diamant, que cette Souveraine y avoit fait acheter du Marchand Grec Gregorio Saffraz, dont nous avons fait mention, vers la fin de notre dernier Journal. Sa Maj. Imp. revenuë à *Petersbourg* d'un petit voyage qu'elle a fait à *Peterskoff*, on lui a présenté cette pierre précieuse, dont on ne connoit pas jusqu'à présent de pareille dans le monde, pour la beauté & son volume.

De l'Armée qui est maintenant dans l'inaction vers le *Danube*, ensuite de l'Armistice avec les Turcs, ainsi que de la Flotte Russe dans l'*Archipel*, on n'a pas plus à en rapporter que ce qui

*des Princes &c.* Octob. 1772. 28 E  
en a été dit dans l'article de *Pologne*. On ajoutera seulement ici que les Commandans des troupes de l'Impératrice qui sont en *Pologne*, ont fait transporter successivement *Riga* tous les Confédérés qu'ils ont fait prisonniers dans les différentes parties de ce Royaume, dont on parle beaucoup du démembrement à *Petersbourg*, même que la partie de la *Livonie*, qui fait partie de la *Pologne* & dont la Capitale est *Dunembourg* sur la *Dzwina*, sera occupée par les Russes & restera en propriété à la *Russie*.

Nous apprenons la Paix faite entre la *Russie* & la *Turquie* par des Lettres du 2. Septembre, datées de *Petersbourg*.

On mande d'ailleurs de l'*Archipel* qu'un Bâtiment Russe ayant rencontré sur sa croisière un Navire neutre venant d'*Alexandrie*, & envoyé sa Chaloupe pour vérifier ses expéditions, le Capitaine eut l'imprudence de tirer sur la Chaloupe & eut le malheur de la couler à fond : que les Russes firent voile en conséquence sur le Bâtiment neutre, s'en rendirent maîtres, passèrent au fil de l'épée le Capitaine & son second, & mirent le feu au Navire, qui a été entièrement consumé, ainsi que la cargaison.

Ayant fait encore le mois dernier une mention assez ample du fameux *Aly Bey*, dans l'article de *Russie*, on doit y ajouter à présent, que les affaires retournent à son avantage : car on a reçu des Lettres de *Petersbourg* qui annoncent que ce Conquérant, chassé du *Caire* par *Mehemet-Bey* & s'étant retiré après sa défaite avec les débris de son Armée, ses munitions de guerre & son trésor, à *Gaza*, où il avoit été joint par le Cheik *Daher*, Commandant de *Saint-Jean-d'Acree*, qui lui avoit amené un secours de 4000  
hommes,

hommes, avoit eu le bonheur de remporter non-seulement une victoire complete sur l'Armée du Kiabia de Mehemet-Abdoulaab, nouveau Caimacan d'*Egypte*, mais avoit encore attaqué & battu auprès de *Seyde* le Pacha de *Damas*, qui étoit revenu de la *Mecque* avec la Caravane : Que sur ces entrefaites il parut à la hauteur de *Beryt* dix Navires marchands Grecs portant Pavillon Russe, dont les Equipages vinrent à terre, pillerent les environs de cette Ville, dont ils exigèrent en outre une contribution de soixante bourses. Des avis postérieurs portent que le Cheik Daher se seroit emparé de *Damas*, & qu'Ali-Bey se dispoit à retourner en *Egypte* pour y livrer un combat décisif à Abdoulaab.

#### A L L E M A G N E.

**VIENNE.** Les Courtiers fréquens qui arrivent sans cesse de toutes les grandes Cours de l'Europe à *Vienne*, & les occupations multipliées de l'Empereur, font bien croire qu'il y a de grandes affaires qui s'agissent entre ce Monarque & d'autres Puissances. Il n'arrive point de dépêches qu'il ne les lise, & il n'en part aucunes qu'il ne les ait écrites de sa propre main ou du moins signées. Enfin, c'est lui qui ouvre tous les paquets, qui y répond presque seul & les expédie. On ne doit pas s'étonner d'une telle conduite si la politique la plus habile ne peut pénétrer en rien de ce qui se traite dans le Cabinet du Chef auguste de l'Empire Romain qui, dans un voyage dont on parle qu'il a peut-être déjà fait en *Boheme* & en *Silésie*, il aura eu une seconde entrevûe avec le Roi de Prusse sur les affaires de la Pologne, qu'on dit maintenant

autant



autant que réglées par un démembrement fixé. Le Traité de la Paix des Turcs avec les Russes en fera mention, comme on se le persuade. Mais les mouvemens que plusieurs Ministres étrangers se sont donnés jusqu'à présent auprès de la Cour, font aussi présumer que bien des Puissances ne verroient point avec indifférence l'abbaissement de la Porte Ottomane & la trop grande élévation de la Russie. Quoiqu'il en soit, des Géometres envoyés de *Vienne* pour mesurer la partie de la *Pologne* qui doit appartenir à la Maison d'Autriche, ont commencé leurs opérations à *Cassovie* en *Hongrie* du côté de *Leopol.*

L'affaire de *San-Remo*, qui a fait tant de bruit, comme nous l'avons rapporté dans nos Journaux, vient enfin d'être terminée. On assure que les Genois ont fait déclarer à l'Empereur, qu'ils étoient disposés à remettre la Ville de *San-Remo* dans l'état où elle étoit auparavant, à lui rendre tous ses Privilèges, & à la regarder désormais comme une Ville Impériale. Ils ont promis en conséquence de rappeler tous ceux qui en ont été bannis, & de leur faire rendre leurs biens qui avoient été confisqués. Quant à la satisfaction qu'ils doivent à l'Empereur, pour en avoir transgressé les ordres, ils se mettent entre les mains de l'Impératrice-Reine, qu'ils supplient de vouloir bien en être l'Arbitre.

Malgré la Paix qu'on assure être faite entre la *Russie* & la *Turquie*, & le démembrement comme réglé de plusieurs Districts de la *Pologne*, on n'abandonne pas les préparatifs de guerre, dont on a souvent parlé; on les continue par ordre de l'Empereur qui, au milieu de ces préparatifs & des travaux pénibles du Cabinet, ne

porte pas moins ses regards de tous côtés pour y ouvrir à ses Sujets de nouvelles sources de bonheur. Par l'augmentation du commerce dans ses Etats de Hongrie & d'Ilirie, cet auguste Monarque s'est proposé, quoiqu'à grands fraix, de faire un Canal depuis la Croatie jusques aux frontières de l'Etat Vénitien, & l'inspection en a été donnée au R. Pere Hell, Jésuite, célèbre Mathématicien, qui est déjà depuis quelque tems sur les lieux.

Le 23. du mois d'Août on reçut à Vienne la nouvelle de la Révolution arrivée en Suède par un Courier. Le même jour, après le service Divin, le Prince de Khevenhuller, Grand Maître de la Maison de Lewis Maj. Imp. & R. Ap. a déclaré par leur ordre que le Comte de Colloredo, Capitaine de la Garde du Corps à pied, avoit été nommé Capitaine de la Garde Noble Allemande, à la place du feu Maréchal Comte d'Aspremont-Linden.

Le 24. la Cour fut en gala à Schœnbrunn, à l'occasion de Madame la Grande-Duchesse de Toscane, qui étoit accouchée heureusement le 14. du même mois à Florence d'un quatrième Prince Archiduc. Il y eut table de Famille ce jour-là. Il ne se fit aucune promotion; mais l'Impératrice a témoigné sur cet événement sa joye en faisant distribuer divers présens. Le Courier, porteur d'une aussi agréable nouvelle, reçut de sa munificence une boîte d'or remplie de 200 ducats. Tous ceux qui monterent & descendirent la garde ce même jour à Schœnbrunn, depuis l'Officier jusqu'au Soldat, eurent part aux libéralités de cette gracieuse Souveraine. On donna aux Soldats à boire, à manger & vingt creutzers par tête, aux Bas Officiers trois

à quatre ducats, cinquante aux Capitaines, 30 aux Lieutenans &c. Mais entre lesdivres traits remarquables de la bonté du cœur de l'Empereur, il en est un qui ne doit pas être mis en oubli. Le voici. Un homme veuf, chargé de dix enfans, dont l'un est Officier avec des appointemens de 400 florins, avoit encore retiré chez lui, par charité, un autre enfant étranger qui fit le onzième : il les avoit soutenus tant qu'il avoit pû ; mais ses besoins s'augmentant avec la cherté des vivres, il crut pouvoir s'adresser au Monarque, lui faire connoître son état & lui demander, par une humble requête, quelques petits secours. L'auguste Chef de l'Empire, touché de cette requête & voulant constater le fait qui lui étoit exposé, se rendit chez le veuf, & s'étant convaincu par lui-même des soins que cet homme prenoit de sa nombreuse famille, il lui dit : *Ce seroit dommage de vous décharger de vos enfans, ou de les placer ailleurs ; ils ne peuvent être mieux que dans vos mains ; mais afin que vous puissiez les soigner avec plus d'aisance & leur donner l'éducation dont vous êtes capable, je leur assigne à chacun par an cent florins. Venez demain trouver mon Trésorier qui vous payera le premier quartier de ces pensions & qui continuera de le faire jusqu'à ce qu'on puisse les augmenter. D'ailleurs je saurai me souvenir de votre Lieutenant.* C'est par ces derniers mots, qui sont le sentiment d'une tendresse vraiment royale & paternelle, que l'Empereur termina sa visite qu'il avoit faite dans le réduit de ce pauvre veuf, dont il changea tout-à-coup la fortune par une munificence uniquement digne de lui, & dont on ignore bien d'autres traits.

Leurs Majestés Imp. & R. Ap. ont fait depuis peu à leurs Sujets de *Boheme* une remise de deux millions de florins, en considération des maux dont ils ont été affligés dans la dernière année & la précédente. Cette somme ne sera remboursable que dans 28 ans.

Plusieurs Polonois de distinction se trouvent actuellement à *Vienne*. Le Général Schutz, si fameux du tems des Confédérations, & qui a été un des derniers à se rendre avec le peu de monde qui lui restoit, est de ce nombre. Ce Seigneur cherche du service dans les troupes Impériales, & il a eu sur ce sujet une audience de l'Empereur. Le Comte de *Pao*, Maréchal de la Confédération générale, y est également arrivé de *Braunau* dans la *Basse-Baviere*, avec un Courier du Prince de *Rohan*, Ambassadeur Extraordinaire de France, chez qui il loge. On dit de ce Seigneur qu'il veut se fixer à *Braunau* & y rassembler les Chefs des Confédérés dispersés dans l'Europe, pour leur faire reprendre le plan de leurs opérations, interrompu depuis leur départ de *Zelina*. Mais ce seroit à présent bien envain.

On apprend de *BERLIN* que le Roi de Prusse, après avoir fait son voyage annuel dans la *Silésie*, est de retour en cette Capitale avec le Prince de Prusse & le Prince Héritaire de *Brunswick* qui l'y avoient accompagné. On n'en marque rien de plus.

De *HANOURE*, que la Reine *Caroline-Mathilde* de *Dannemarck*, ayant paru d'intention de passer l'hiver à *Zell*, on en prépare le Château pour sa réception.

De *MAYENCE*, que le Baron *Charles-Joseph de Dalberg*, Grand Chantre de la Métropole

*des Princes &c.* Octob. 1772. 287

ropole de *Mayence*, Archidiacre de celle de *Treves*, Grand Prévôt de la Cathédrale de *Worms*, Conseiller Intime de l'Electeur de *Mayence*, ainsi que de Son Alt. Sér. l'Electeur de *Treves*, Commandeur de l'Ordre de Saint Michel, a été élu Grand Doyen du Grand Chapitre de *Mayence* le 24. du mois d'Août dernier.

De *RATISBONNE*, que la Diette de l'Empire a pris ses grandes vacances d'Été le 7. d'Août, & ne se rassemblera que le 7. Novembre : que ce jour même de la clôture le Ministre Directorial de *Mayence* y remit un Mémoire pour être communiqué aux Envoyés Electoraux & à ceux des Princes, ainsi qu'au Collège des Villes, dans lequel il représente qu'en 1734, à cause de la guerre, les fortification de *Mayence* avoient été relevées & augmentées sur la réquisition même des Etats de l'Empire, se Cour n'avoit touché qu'une somme très-modique en comparaison des fraix immenses où monte leur entretien, & qu'ainsi il espéroit qu'on lui accorderoit quelque dédommagement.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Italie, en Espagne & en Barbarie, depuis le mois dernier.*

**N**APLES. Il paroît un Décret, adressé au Tribunal de la Chambre-Royale sommaire, qui défend de payer dorénavant les Dîmes aux Curés. Ce Décret, donné au Palais, est daté du 15. Juillet dernier, & porte ce qui suit.

« Ayant été résolu dès le 20. Janvier 1759 ;  
 20 que l'on abusoit des Dimes dans le District  
 20 de *Caserta*, comme en effet elles ont été  
 20 abolies, en établissant la portion congruë  
 20 Synodique de cent ducats par an pour chaque  
 20 Curé, outre une somme convenable pour l'en-  
 20 tretien de l'Eglise, qui ne passe pas trente  
 20 ducats par an, Sa Majesté a résolu aujourd'  
 20 d'hui & veut que cet établissement soit géné-  
 20 ral pour toutes les Paroisses de cette Capitale  
 20 & du Royaume; déclarant en outre que cette  
 20 portion congruë ne doit se donner qu'aux  
 20 Curés qui servent actuellement. »

Signé, JEAN ASSENZIO DE GOYZUETA.

Outre ce réglemeut, il en paroît un second,  
 que voici.

» Le Gouvernement ayant résolu dès le 20.  
 20 Janvier 1759 d'abolir, dans le District de  
 20 *Caserta*, comme en effet il a aboli, les Dimes  
 20 proprement dites, c'est-à-dire, les Ecclésiasti-  
 20 ques de quelque espèce quelles soient, ou  
 20 réelles, ou personnelles, ou mixtes; excepté  
 20 les domaniales, que les Eglises perçoivent  
 20 sur le fond pour raison du domaine, qu'on  
 20 nomme aussi Dimes censales, qui n'ont pas  
 20 été & ne doivent pas être comprises dans  
 20 l'abolition, en rétablissant la portion con-  
 20 grüë de cent ducats par an pour chaque Curé,  
 20 outre une somme compétente pour l'entre-  
 20 tien de l'Eglise, qui ne doit pas passer trente  
 20 ducats. Le Roi notre Souverain a résolu &  
 20 veut que cet établissement soit général pour  
 20 toutes les Paroisses du Royaume; déclarant  
 20 en outre Sa Majesté que la portion congruë  
 20 doit être donnée aux seuls Curés qui desser-  
 20 vent actuellement. En conséquences des ordres

» du

*des Princes &c.* Octob. 1772. 289

» du Roi j'en donne part à cette Audience, afin  
» qu'elle la fasse observer dans les différentes  
» Provinces &c. »

Donné à *Naples* le 25. Juillet 1772. Etoit  
signé CHARLES DE MARCO.

Ces Décrets ont fait beaucoup de bruit parmi les  
Ecclésiastiques & ont excité un esprit de parti ;  
néanmoins le Marquis DON CARLOS de MARCO,  
Secrétaire au Département de Grace & de Justice,  
l'a envoyé au Tribunal du Sacré Conseil, & il  
a été exécuté.

A l'occasion des heureuses couches de la  
Reine & de la naissance d'une Princesse, le Roi  
a fait publier une amnistie pour tous les déserteurs  
de ses troupes, avec un pardon général, pourvu  
que ces déserteurs reviennent dans l'espace de  
quatre mois à tel Corps de ses troupes qu'ils  
voudront choisir pour y continuer le service.  
Le Duc d'Arcos, Envoyé de *Madrid* pour féliciter  
Leurs Maj. Siciliennes sur cette naissance, arriva  
en grande pompe le 5. Août à *Naples*, accompagné  
de plusieurs Seigneurs Espagnols, & le même  
jour il en eut une audience solennelle & très-  
distinguée. Ce Seigneur a apporté au Roi, de la  
part du Roi d'Espagne, de superbes présens, qui  
consistent en huit Assiettes d'or, deux grands  
Plats, un Bassin, deux Soucoupes, une Salière,  
six couverts, quatre Gobelets, six Cuillères à  
café & un Surtout avec deux petites Enfans  
qui soutiennent les armes de Leurs Majestés,  
le tout aussi d'or : de plus, une Cassette  
remplie de Diamans de prix. Les présens pour  
la Reine sont un Collier avec ses pendules de  
perles orientales & une paire de Boucles d'oreilles  
ornées de trois grandes perles semblables  
entourées

entourées de brillans. Ceux de l'Infante consistent en un Hochet avec le manche tout garni de brillans & quelques Brasselets d'or avec des fermoirs de pierres précieuses. Le Duc d'Arcos est logé au Palais du Duc Perelli, rue de Tolède, & comme la Galerie ne lui a point paru suffisamment grande pour les fêtes qu'il vouloit donner, il en a fait bâtir une très-vaste le long du Jardin & des maisons qui sont derrière ce Palais, où ces fêtes, trop longues à décrire, ont été données à l'occasion du Baptême de l'Infante : il avoit fait frapper à ce sujet plusieurs milliers de Médailles d'argent, qui ont été distribuées au Peuple le jour de cette cérémonie. Mr. de Monigno, Ministre d'Espagne à la Cour de Rome, est venu assister à ces fêtes, & a profité de cette circonstance pour conférer avec les Ministres Napolitains sur différens objets de sa mission. Le Duc d'Arcos est toujours invité en Cour, & le Roi le conduit avec lui en différentes maisons de plaisance, où les Seigneurs Espagnols ne manquent point de se trouver pour observer également ce qu'il y a de remarquable.

On a jugé, le 20. Août, le Chirurgien qui a assassiné & ensuite tué avec son bistouri l'Officier dont nous avons parlé le mois passé. Il a été condamné à être pendu & ensuite traîné à la queue d'un cheval à la vûe de toute la garnison; sa tête a été coupée & mise sur un poteau dans l'endroit où s'est commis le délit. Le Sbirre, son complice, après avoir été traîné à la queue d'un cheval au lieu du supplice, y a été étranglé & on lui a coupé ensuite la tête & les mains qu'on a exposées aussi à l'endroit du délit. La Veuve de l'Officier, accusée d'adultère  
mais



*des Princes &c.* Octob. 1772. 291

mais qui n'a pas été bien prouvé, est condamnée à rester dix ans dans une maison de correction.

**TOSCANE.** Le 14. du mois d'Août, à quatre heures du matin, Madame la Grande-Duchesse mit au monde heureusement un quatrième Prince-Archiduc plein de vie & de santé, au Château *Imperiali* à *Florence*. Cette nouvelle fut annoncée aussi-tôt par une décharge de l'artillerie du Fort de Saint Jean-Baptiste. A midi l'Archevêque fit la cérémonie de baptiser le Prince nouveau né en présence des Grands Officiers, des Ministres étrangers, des Chambellans, des Dames de Cour, & autres qui y avoient été mandés. Ce Prince eut pour Parrein le Sérénissime Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichien, représenté par le Comte de Thurn, Grand-Maitre de la Maison de Son Altesse Royale, & fut nommé Alexandre-Léopold-Joseph-Jean-Eusebe. Il y a eu *gala* à la Cour pendant trois jours, à chacun desquels on a fait les illuminations ordinaires, avec des feux d'artifice & des décharges d'artillerie. Des Couriers envoyés à *Madrid*, à *Vienne* & à *Bruxelles*, sont allés y porter l'annonce de cette naissance, & que l'auguste Mere du nouveau Prince, ainsi que ce Prince même, se portotent aussi bien qu'on pouvoit le désirer.

Le premier Septembre, à six heures après-midi, une Galliotte Tunisienne arriva dans le Port de *Livourne*, dont la Frégate de guerre du Sérénissime Grand-Duc, nommée *l'Autriche*, aux ordres du Capitaine Acton, s'est emparée le 25. Août sur les Côtes de *Sardaigne*. Cette Galliotte, accompagnée d'une autre, fut décou-

verte

verte par la garde de proué de la Frégate à environ dix heures du matin, à quinze miles au midi de la petite Isle d'*Agugliastro*. La Frégate commença à louvoyer pour gagner le vent, & en trois heures elle surpassa la Galliotte à portée du canon. Le Capitan ou Rais de cette dernière se fiant sur la legereté de son Bâtiment, prit la fuite en s'appuyant sur la poupe, & l'autre Galliotte se mit à la gauche; mais la Frégate ayant jointe la première à portée du fusil, fit sur elle un feu continuel tant de sa mousqueterie que de son canon chargé à mitrailles, & après trois heures de combat elle s'en empara près de *Monte-Santo*. Le Lieutenant & un autre Turc ont été tués, & deux autres ont été blessés mortellement. Le Rais a été légèrement blessé à la main, tandis que pour encourager son monde, il tenoit lui-même le gouvernail. Ces Galliottes étoient parties de leur Port deux jours auparavant. Les Esclaves qu'on a faits, ont été conduits le 2. Septembre au Lazaret de Saint Roch pour y faire quarantaine. La Frégate l'*Autriche* a mis à l'ancre dans ce Port de *Livourne* à sept heures du matin & a conduit à son bord tout l'Equipage qui avoit escorté la Galliotte après sa prise.

*MILAN.* Dans le mois d'Août on a fait comparoitre devant la Jointe Economale tous les Supérieurs des Ordres Religieux qui sont dans cette Ville, & on leur a enjoint de se conformer exactement à l'Édit publié en 1762, & renouvelé le 14. Juillet dernier, dans le premier article duquel on lit ces mots : *On recommande à chæun, de quelque état, grade & condition qu'il soit, même privilégié, sans en excepter personne, de ne faire aucun amas de grains,*

& de faire entrer dans les murs de cette Ville la partie domaniale qui revient en froment & seigle recueillis dans leurs terres &c. Cette Ordonnance Souveraine regarde également les personnes Ecclésiastiques, tant séculières que régulières,

Il est encore enjoint, par ordre suprême, à quelques Communautés régulières de Mandians, de surseoir à l'acceptation & prise d'habit de Religieux dans leurs Couvents situés dans le Milanéz.

Une autre Ordonnance ou plutôt un Règlement de l'Impératrice-Reine a été publié, concernant une nouvelle Maison d'Orphelins établie dans Milan. La sagesse qui y préside, mérite qu'on en rapporte les articles, afin qu'ils puissent servir d'exemple à ceux dont les louables intentions les porteroient à de semblables institutions. Voici ces articles.

ARTICLE I. La direction & la Surintendance de la nouvelle Maison des Orphelins de Saint Pierre in Gessate, sera confiée aux Cavaliers députés de l'ancienne Maison de Saint Martin, sous la dépendance immédiate du Gouvernement, qui nommera aux places vacantes dans cette députation.

II. Afin que cette Maison soit réglée d'après des maximes stables & des principes constans, Nous voulons que le plan ci-joint soit pleinement observé & exécuté dans toutes ses parties; dérogeant à cet égard à toutes dispositions antérieures qui pourroient en empêcher l'entier accomplissement.

III. Nous nommons à cette fin notre assistant royal à la Congrégation des Députés de cette Maison le Marquis Antoine Molinari, qui dans toutes les occurrences pourra savoir l'intention du Gouvernement, & contribuer par les lumières qu'il a dans ce qui concerne les diverses Manufactures de l'Etat, à ce qui sera le plus propre au progrès des Orphelins

Orphelins dans les Arts, & à rendre leur éducation aussi utile & avantageuse au Public.

IV. Comme il est d'une extrême importance que dans leur éducation les Orphelins soient instruits surtout dans les principes de la Religion & de la Morale, communément trop négligés, Nous ne doutons pas que le Cardinal-Archevêque, en vertu de son zèle Pastoral reconnu, ne se prête à la règle d'instruction propre à introduire dans leur Maison, les premiers devoirs de l'homme, du Catholique & du Citoyen; & Nous nous assurons même que la trouvant convenable, il l'introduira dans le reste de son Diocèse, où elle ne seroit peut-être pas établie.

V. Les Ordres Religieux qui ne sont pas restraints à la vie contemplative, mais qui s'occupent à instruire & à secourir ceux qui en ont besoin, Nous faisons regarder d'un œil favorable leur conservation, Nous confirmons aux Cleres Réguliers, dits SOMMASQUES, la direction spirituelle & l'instruction des Orphelins; bien-entendu cependant que tout ce qui concerne l'administration des Sacremens & les fonctions Pastorales, sera réservé au Curé des Districts où la nouvelle Maison des Orphelins est située, & à condition que ce plan, que Nous approuvons par la présente, relatif à leur instruction & à leur éducation, sera ponctuellement observé par ces Religieux dans la partie qui peut les regarder. Voulois aussi que le choix & l'approbation des Sujets que l'on destinera à ces fonctions, ou le changement de ceux qui ne satisferont pas le Gouvernement, dépende de lui, à condition qu'il en donnera d'avance part aux Supérieurs de la Province; & pour qu'ils en soient plus particulièrement éclaircis, on leur donnera communication des instructions & des règles que le Gouvernement jugera nécessaire de prescrire aux mêmes Religieux.

VI. Ayant appris par une longue expérience qu'il vaut mieux confier à un petit nombre de personnes qu'à un grand la direction d'un Etablissement, quel qu'il soit; & le plan de la nouvelle Maison des Orphelins n'exigeant que les soins de deux personnes, Nous avons résolu & décidé que l'Assemblée des Députés sera dans la suite restraints au seul nombre

nombre de six; ce qui cependant ne doit avoir son exécution qu'en cas de mort ou de démission des Députés actuels, dont le zèle & l'attention Nous assûrent une parfaite réussite de nos desseins.

VII. Comme l'administration économique des fonds est embarrassante & sujette à des dangers & des variations d'une année à l'autre par rapport aux revenus, Nous ordonnons qu'on afferme les biens-fonds, tant de cette Maison que des autres lieux pieux qui en dépendent.

VIII. Pour simplifier de plus en plus l'administration de la Maison des Orphelins, ainsi que celle des autres Villes & de cet Etat, on devra, dans l'espace de quatre ans, vendre à l'enchère ou donner à bail emphithéotique les maisons qui leur appartiennent dans les Villes, à l'exception de celles qui sont voisines des Hôpitaux, Maisons d'Orphelins & autres lieux de semblable nature.

IX. Enfin, pour que le nouvel établissement d'une Maison d'Orphelins plus considérable serve aussi au progrès des Arts & à l'avantage de ceux qui les exercent, Nous voulons qu'il y soit établi une Ecole pratique de Mécanique, semblable à celle que Nous avons instituée dans notre Ville Capitale de Vienne, & dans laquelle, outre les jours consacrés aux leçons pour les Orphelins, il y en ait une tous les jours de Fête ( par ce qu'on ne peut les donner les autres jours ) pour les Artisans qui veulent venir s'y instruire : dans sale qui servira à ces leçons on conservera tous les modèles des machines qui auront été inventées & présentées au Gouvernement, ou à notre Chambre de Commerce. Ceux des machines les plus utiles en chaque genre pourront y être librement vûs, pour qu'on puisse combiner leur différence d'avec ceux de même espèce dont on se sert dans les autres Pays, & juger par cette comparaison du plus, ou moins de dépense des uns & des autres, ainsi que du plus ou moins d'avantage que les Artistes en pourront retirer. Si recommandons au zèle du Sérénissime Archiduc Gouverneur de faire observer ce Règlement avec exactitude &c.

Donné à Vienne le 22. Juin 1772. Etoit signé  
MARIE-THERESE.

ROME.

R O M E. Le 20. Août, après une Congrégation du Saint Office, le Pape a fait la bénédiction des Langes qu'il envoie, selon l'usage, en présent au Fils aîné du Prince des Asturies. On les évalué à 18000 scudis : dès qu'ils eurent été exposés pendant quelques jours aux yeux du Public dans les Salles du Majordôme, le Prélat Doria, nommé Nônce Extraordinaire pour les aller porter à la Cour d'Espagne, s'est mis en route pour sa destination, étant chargé de dix huit Brefs pour être donnés l'un au Roi Catholique, d'autres au Prince, à la Princesse des Asturies & à la Famille Royale, ainsi qu'à tous les Souverains des Cours par lesquelles ce Seigneur passe dans son voyage.

Le Pape, de retour à Rome des eaux & des bains qu'il a pris à la campagne, a d'abord commencé à admettre à l'audience ses Ministres & ceux des Puissances étrangères. Le Chevalier de Monigno, Ministre actuel de la Cour de Madrid, en a eu une sur la fin d'Août qui a duré pendant une heure, mais il n'y a nulle apparence qu'il y ait fait quelques-unes de ces instances fâcheuses & relatives au différend des Cours de la Maison de Bourbon avec le Saint Siège, que l'on croyoit devoir prendre enfin son terme après l'arrivée de ce nouveau Ministre Espagnol, qui se montre d'ailleurs assez vif. On le remarque au moins par un trait que l'on croit devoir rapporter, à cause des suites qu'on en craignoit, & que voici.

Un homme coupable d'un meurtre affreux s'étoit réfugié dans le Couvent des Franciscains de *Santi Quaranta*, de la Nation Espagnole. Le Cardinal-Vicaire lui fit demander la permission d'en retirer l'assassin, ayant eu en même-tems  
la

La précaution de faire environner le Couvent par une escouade de Sbirres, afin que le Criminel n'échappât point aux mains de la Justice. Ce Ministre a non-seulement refusé de consigner l' homicide, Mais en outre il a exigé qu'on lui donnât une satisfaction de l'insulte qu'il prétendoit avoir été faite aux armes du Roi Catholique par ces Sbirres commandés autour du Couvent. Enfin, le tout considéré, on a fait conduire ces Sbirres dans les prisons publiques, par ordre de la Secrétairerie d'Etat. Mais les Officiers de Police s'étant rendus au Couvent dont il est question pour y prendre ensuite le meurtrier, on trouva qu'il s'étoit évadé.

Par les soins qu'a pris le Souverain Pontife pour le bien public & en particulier pour le soulagement des Pauvres, il se trouve dans les greniers publics de Rome plus de cent mille mesures de grain vieux, non-compris celui que chaque particulier ou marchand tient à soi. On conserve cependant en vigueur l'Ordonnance qui défend d'en laisser sortir d'aucune espèce sans la permission de Sa Sainteté.

CORSE. Les Députés que l'Assemblée de la Nation, tenuë le 15. de Juillet par ordre du Comte de Narbonne, avoit élus pour se rendre auprès du Roi Très- Chrétien, se sont mis en route pour Versailles. On leur a assigné 12500 livres pour les fraix du voyage; savoir, 600 aux Députés du Clergé, 4000 à ceux de la Noblesse & 2500 à ceux du Tiers- Etat. Ils ont ordre de revenir en Corse dès qu'ils auront eu audience du Roi, afin de pouvoir assister à une autre Consulte générale, qui se tiendra le 15. Novembre prochain.

Il y a continuellement en marche des Détachemens des différentes parties de cette Isle pour donner la chasse aux bandits; mais souvent ils font des 15 jours & 3 semaines sans en rencontrer aucuns. Ces Détachemens composés de Volontaires, voltigent sans cesse d'un côté & d'autre sur les indications que les Paysans donnent aux Officiers qui les commandent; mais bien de ces Paysans instruisent ensuite eux-mêmes les Bandits de la marche des Détachemens, & il n'est guères possible de parer à cet inconvénient. Cependant la tranquillité regne assez présentement partout, & l'Isle est très-bien fortifiée contre toute entreprise, tant de la part des Etrangers, que contre les mouvemens des Paysans mécontents: toutes les Places & même les petits Forts sur les côtes & dans l'intérieur de l'Isle, sont bien pourvus d'armes & d'artillerie.

## E S P A G N E.

E'on continuë à se préparer à la guerre que l'Empereur de Maroc semble vouloir déclarer à l'Espagne par les entreprises qu'il dirige toujours sur *Centa*; mais nous n'en avons pas plus à rapporter que ce qui en a été marqué dans notre dernier Journal. Si ce n'est qu'on travaille à 8000 tentes de campagne, que tous les Régimens d'Infanterie se complètent à force, qu'on s'occupe dans les Ateliers à la fonte des canons & mortiers, à la réparation de tous les attirails qui y sont appropriés, & qu'un Officier de considération a été expédié de *Madrid*, par ordre du Roi, dans les différens Ports de la Monarchie avec des instructions pour dresser un état des Vaisseaux de guerre qui s'y trouvent, & les



les faire pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire. D'ailleurs, par une nouvelle Ordonnance de Sa Maj. Cath. concernant l'administration économique des Arsenaux, il y aura, dans tous ceux de chaque Département, un Inspecteur nommé par la Cour & choisi parmi les Capitaines de Vaisseau, un Commandant également nommé par la Cour & choisi parmi les Capitaines de Frégate, qui sera aidé d'un Commandant en second, choisi parmi les Lieutenans de Vaisseau & de quatre Aides-Majors : & ces derniers seront nommés par le Général & pris entre les Officiers subalternes de la Marine.

A *Carthagene* on a publié aussi une Ordonnance relativement à la refonte & réforme générale de la Monoye en Espagne. On donne deux années pour rapporter les anciennes espèces d'or & d'argent, & six pour celles de cuivre. Chaque Monoye sera uniforme dans son espèce & aura la même valeur dans toute l'étendue de la Monarchie, au lieu qu'il y a aujourd'hui des Monoyes qui ont cours dans une Province & qui ne sont pas reçues en d'autres. Cette Ordonnance paroît depuis le 30. Juillet qu'elle a été publiée.

Le Conseil de *Castille* a fait brûler par la main du Bourreau le Livre intitulé : *Nuda veritas*, ou la *Vérité manifestée au Roi*, dont nous avons parlé le mois passé, comme séditieux. On en a arrêté plusieurs exemplaires qui se distribuoient furtivement, & il a été enjoinx à ceux qui en receleroient quelques-uns de les rapporter au Greffe, sous de grièves peines pour ceux qui ne se seroient pas conformés à un ordre si précis. On prétend que l'Evêque de *Ternel*, Ville de l'*Aragon*, a eu part à la publication de

ce Livre, qui fait grand bruit ; quoiqu'il en soit, il a été mis aux arrêts dans un Couvent de Capucins de cette Ville, & son Vicaire-Général & le Chancelier de l'Evêque ont été transportés dans les prisons publiques du même endroit.

Le 17. Juillet & les jours suivans jusqu'au 24. du même mois, le Vaisseau le *Saint Julien* & les Frégates la *Sainte Catherine*, la *Pallas* & la *Junon* sont entrés dans le Port de Cadix, avec les Navires de registre la *Conception*, l'*Angélique*, la *Bonne-Aventure* & la *St. François-Xavier*, venant de *Sur*, de *Buenos-Ayres*, de *Manille*, de la *Vera-Cruz* & des *Caraques*. Ces huit Bâtimens ont apporté pour le compte du Roi & des Particuliers les effets que voici : savoir, la valeur de 833051 gros écus en or & en argent monoyé & travaillé, 3517 quintaux de cuivre & d'étain, 92798 cuirs, 8309 arobes de cacao des *Caraques*, 35307 arobes de gayac, 6559 arobes de sucre, 161 arobes de laine de Vigogne, 86409 livres de canelle, 2352 livres de poivre, 1732 livres de rhubarbe, 3560 livres de coton, 7667 pièces de Lofa, 5857 pièces de diverses étoffes de la Chine, 643 courtpointes, 610 couvertures, 28 tentures de tapisserie, & autres marchandises de ces Pays-là.

La Frégate la *Sainte-Rosalie* est aussi arrivée le 9. Août dans le Port de Cadix, venant de *Lima*, d'où elle étoit partie le 22. Mars dernier. Elle a apporté pour le compte du Roi & des Particuliers un million 150967 gros écus en or & en argent monoyés, travaillés & en lingots, 2557 quintaux de cuivre, 262 quintaux d'étain, 48 quintaux de coton, 8816 arobes de cacao,

des Princes &c. Octob. 1772. 301

338 arobes de coquillage, & 76 arobes de laine de Vigogne.

Depuis l'arrivée de ces Vaisseaux à *Cadix*, on a repris les travaux des nouvelles fortifications de cette Place, & l'on y employe journellement beaucoup de monde.

#### B A R B A R I E.

Voici ce qu'on apprend de *Mequinez* par des Lettres du 20. Juin. \* L'Empereur de *Maroc* vient de conclure avec le Dey d'*Alger* une alliance offensive & défensive, par laquelle ce dernier s'engage de lui fournir un secours de trois Vaisseaux de guerre, chacun de trente-six pièces de canon, plusieurs Galères & une grande quantité de munitions. Le rendez-vous de ces Vaisseaux est à *Salé*, où mouillent déjà nombre de Bâtimens. Chébecs, Tartanes, Polacres & autres Navires prêts à mettre en mer. Les ordres sont expédiés à *Tunis*, *Larrache*, *Mamora* & *Tétuan* d'envoyer à *Salé* autant de voiles qu'il est possible. Une grande partie de la Flotte s'y est déjà réunie. sans que l'on sache positivement le sujet de ces préparatifs, que bien des gens croient être destinés contre la Côte d'Espagne. Il est enjoint aux troupes Maurès, qui consistent la plupart en Cavalerie, de se tenir prêts à marcher au premier ordre, sous le commandement de *Mehemet-Ben-Adchia*, neveu de l'Empereur. On répare & augmente de ce côté-ci les fortifications. En un mot, toutes les apparences font présumer qu'on se met en état de faire la guerre à l'Espagne, & qu'elle sera poussée avec la plus grande vigueur. \*

Ce même Empereur a ordonné au Gouverneur de la Province de *Duquela* de se transporter

dans l'Isle de *Fedala*, pour commencer les travaux auxquels on croisoit que ce Prince avoit renoncé. Il veut fortifier cette Isle & la rendre habitable comme les autres Ports de cette côte. Pour parvenir plus promptement à la peupler, il a dessein d'y faire passer une partie des Négocians Européens & de leur accorder des franchises. On arme sans relâche à *Tétuan* les Corsaires de l'Empereur. Il jouit d'un pouvoir si absolu dans ses Etats, qu'il oblige ses Sujets à faire ces armemens à leurs fraix, & lorsque les Bâtimens ont fini leur croisière, il force les Juifs d'acheter le reste des provisions & les vieux agrès au prix qu'il fixe lui-même, & il met cet argent dans son trésor.

Par une autre Ordonnance ce Prince oblige tous les Chrétiens de la Ville de *Tétuan* d'en sortir & de se transporter à *Tanger*. On n'y recevoit même aucun Navire; & si quelques Anglois y débarquoient pour prendre des vivres, il est ordonné de les faire esclaves. Le Gouverneur de *Tétuan* est chargé d'envoyer au Bureau au-devant des Navires étrangers qui se présenteront, pour leur fournir, en payant, tout ce dont ils auront besoin, mais sans leur permettre d'aborder. Cet ordre rigoureux portera plus de préjudice aux Anglois qu'aux autres Peuples, parce que c'est de *Tétuan* qu'ils tiroient, pour *Gibraltar*, la plus grande partie des provisions. On ne sçait à quoi attribuer cette Ordonnance de l'Empereur de Maroc. On doute qu'elle soit une suite de l'insulte faite, l'année dernière, au Consul Anglois, que ce Prince avoit mis aux arrêts dans sa maison, & qui fût obligé de se travestir en Matelot pour s'échapper de *Tétuan*, en escaladant, de nuit, les murs de son jardin & ceux de

*des Princes &c.* Octob. 1772. 303

de la Ville. On prétend qu'un événement récent a occasionné cette rigueur. Un Anglois chassant depuis peu dans les environs, a eu le malheur de blesser, par mégarde & très-légèrement, une femme Maure à la main, & l'on dit que l'Empereur s'est vengé sur tous les Chrétiens d'un accident si peu important.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en France & en Angleterre, depuis le mois dernier.*

**F**RANCE. L'affaire en litige se poursuit de Messieurs les Evêques de *Rennes* & de *Verdun*, dont le détail circonstancié se trouve rapporté dans notre dernier Journal. Sur la Requête que le premier de ces Prélats a présentée au Roi, pour exposer que Sa Maj. ayant cassé, d'après les justes plaintes du Clergé de France, la procédure criminelle du Parlement de *Rennes*, si attentatoire aux droits Episcopaux, il seroit contraire à la dignité des Tribunaux qu'une partie pût reparoitre devant eux sur le même objet, comme il seroit dangereux pour les Parties de les renvoyer devant les Juges dont elles auroient fait annuler les jugemens : Qu'ainsi il plût à Sa Majesté d'évoquer à soi & à son Conseil les contestations civiles pendantes au Parlement de *Rennes*, qui ont donné lieu aux procédures criminelles annullées, & les renvoyer ensemble au Sieur Desnos, Evêque de *Verdun*, & leurs circonstances & dépendances en tel autre Parlement que Sa Maj. jugeroit à propos. Sur-quoi

le Roi a ordonné que ladite Requête seroit communiquée au Parlement de *Bretagne*, lequel sera obligé de lui déduire les motifs de ses jugemens dans cette affaire, dont on est curieux de voir la fin.

Il paroît une Déclaration du Roi qui proroge pour six ans, au profit de l'Hôpital de *Paris*, la perception de deux sols six deniers par jour sur chaque Carrosse de remise de la Ville & des Fauxbourgs.

Par un Arrêt du Conseil du Roi du 6. Juillet, & rendu public seulement depuis peu de jours, Sa Maj. s'est expliquée sur tous les cas qui concernent l'ouverture du centième denier dû par les Officiers de Justice, Police & Finances & autres pour l'année prochaine 1773 & les suivantes. Il porte aussi règlement pour les revenus casuels.

On voit une nouvelle Ordonnance de la Marine pour la formation de quatre Régimens, qui resteront toujours dans les Colonies d'*Amérique*, savoir, un au *Cap-François* & un au *Port-du-Prince* dans l'Isle de *Saint-Domingue*, le troisième à la *Martinique* & le quatrième à la *Guadaloupe*. Chacun sera composé de deux Bataillons, le Bataillon de neuf Compagnies, & la Compagnie de 79 hommes. Il y aura dans l'Etat-Major de chaque Régiment un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, un Major, un Aide-Major & un Sous-Aide-Major. La paye du Colonel montera à 12000 livres, celle du Lieutenant-Colonel à 8000 livres, & le reste à proportion; de manière que les Capitaines auront 3000 livres. Pour former ces Régimens, on commencera par y incorporer les troupes qui  
sont

sont actuellement en *Amérique*, telles que la Légion de *St. Domingue &c.*

Il vient de paroître une Déclaration du Roi, datée du 25 Avril dernier, qui établit une Commission Royale de Médecine pour l'examen des remèdes particuliers à la distribution des eaux minérales. Cet établissement est précieux pour le bien de l'humanité, & on prévientra les grands abus auxquels cette partie est exposée, quand il y aura des gens versés dans cette matière qui présideront à la Commission. Elle sera composée de Médecins, de Chirurgiens & d'Apoticaïres des plus renommés.

Le Comte d'Estaing est nommé Commandant de la Marine à *Brest*, à la place du Comte de Roquefeuille. Comme il est Lieutenant-Général de terre & de Marine, il sera Inspecteur Général pour les deux parties, & l'on croit qu'il a le *Bon* de Vice-Amiral; du moins étant arrivé à *Brest*, il a notifié au Corps de Marine assemblé toute l'étendue de sa Commission, portant que ses ordres devoient s'exécuter comme s'ils émanoient de la bouche même du Roi. Le Comte d'Estaing est allé ensuite signifier ses intentions à bord du Vaisseau de l'Escadre d'évolution qui venoit de rentrer dans le Port; il a fait mettre en prison un jeune Officier qui s'étoit signalé par son soulèvement contre une des dernières Ordonnances de Marine, & lui a dit en même tems qu'il lui faisoit grace de ne le pas faire juger comme rébelle aux ordres de Sa Majesté.

La place de Conseiller d'Etat qu'avoit le Comte d'Ossun, Ambassadeur du Roi en Espagne, vient d'être donnée à Mr. de Wergennes, Ambassadeur à la Cour de Suède. Le Comte d'Ossun

ne pouvoit plus la posséder, à cause de sa dignité de Grand d'Espagne.

Des Vaisseaux arrivés en dernier lieu de l'*Isle de France*, ayant rapporté qu'un ouragan, que cette Colonie a essuyé à la fin de Février dernier, a fait périr la plus grande partie des Bâtimens qui servoient au cabotage continuel qu'elle est obligée d'entretenir avec les Isles de *Bourbon*, de *Madagascar* & autres Isles voisines, & endommagé les autres au point qu'on appréhendoit de ne pouvoir les remettre en état de reprendre la mer; le Ministre vient d'y suppléer, en ordonnant d'armer à l'*Orient* en toute diligence deux Flutes & trois autres Bâtimens de ce Port, qu'on juge propre à ce service. A la réception de cet ordre on a mis des Ouvriers sur ces cinq Bâtimens pour les disposer à partir sans délai pour cette destination.

La Cour ayant passé une partie de la belle saison à *Compiègne*, est de retour à *Versailles* depuis les derniers jours du mois d'Août.

Le 23. du même mois d'Août un Batteau chargé de tuiles, & sur lequel s'étoient embarqués plusieurs passagers, heurta par le flanc contre une des piles d'un nouveau pont qu'on venoit de construire sur la rivière d'*Izere*, au lieu de la *Roche*, route de *Lyon*, en *Provence* & en *Languedoc*: ce Batteau fut partagé en deux. De onze personnes qui s'y étoient embarquées, six ont péri, savoir, deux hommes, deux femmes & deux enfans.

NB. Ce sont-là toutes les nouvelles qu'il faut rapporter de la *France*, pour éviter à des hommes petulans (ou plutôt jaloux du cours accueilli de nos Journaux dans ce Royaume pendant plus de soixante ans sans interruption)

de



de se prévaloir davantage en critique artificieuse de ce que renferment ces ouvrages périodiques comme *Pièces*, quoiqu'authentiques, mais qui, dit-on, *ne devroient point paroître*; puisque par certe manie ils sont enfin parvenus à l'obtention d'un Arrêt (toujours respectable étant émané du Conseil d'Etat du Roi) qui en défend, depuis peu d'années, la continuation de l'entrée dans les Etats de Sa Majesté Très-Chrétienne.

### A N G L E T E R R E.

C'est toujours à *Londres*, plus qu'en d'autres Villes de résidences Souveraines, qu'on voit toujours arriver des Couriers de toutes les Cours de l'Europe, dont les dépêches intéressantes donnent sans cesse matière à des Conseils en présence du Roi. La révolution arrivée en *Danne-marck* avec le sort qui en a suivi pour la Reine Caroline-Mathilde Sœur de Sa Maj., celle qui se présente récemment de la *Suède*, les affaires de *Pologne*, la guerre des Turcs avec les Russes, le Congrès qui se tient à *Focxani* pour terminer cette guerre; enfin le rapport qu'ont leurs intérêts réciproques dans l'*Inde* & en *Amérique* les Couronnes de *France* & d'*Espagne* avec la *Grande-Bretagne*, sont les objets sur lesquels roulent ces Conseils & les assemblées presque journalières des Ministres, auxquelles assistent de tems en tems ceux des Puissances étrangères & surtout les Ministres des Cours de *Verailles* & de *Madrid*, qu'on sçait être & demeurer dans la plus parfaite intelligence avec le Ministère Britannique, puisque la Cour vient de se résoudre à faire une réduction considérable dans la Marine,

Marine, & qu'en conséquence de cette résolution, l'Amirauté a déjà expédié les ordres nécessaires pour la porter à son exécution. On va aussi mettre la dernière main au plan dont nous avons parlé le mois passé, de l'établissement d'un nouveau Gouvernement Civil sur les rives de l'*Ohio* & du *Mississipi*, & il y a déjà plus de mille familles dispersées çà & là dans cette partie intérieure de l'*Amérique-Septentrionale*, qui est réputée être le plus beau Pays & le terroir le plus fertile qui soit connu.

Les Ministres ont représenté cette affaire au Roi sous un point de vûe si avantageux, que Sa Majesté en a ordonné l'exécution; & comme le Comte d'Hilsborough a refusé de s'y prêter & que les actes de Concessions à faire aux particuliers doivent nécessairement être passés dans son Département, ce Ministre a été contraint de résigner sa Charge de Secrétaire d'Etat au Département des Colonies, laquelle a été conférée au Comte de Dartmouth. L'on est en général très-satisfait du choix que le Roi a fait de ce Seigneur en cette partie: ses lumières étendues, sa modération & son intégrité étant autant de preuves de la bonté du choix que Sa Maj. en a fait. Le Chancelier & les autres Ministres d'Etat sont constitués avec le Comte de Dartmouth, le Lord Spencer, le Lord Greville, le Lord Carlisle & Messieurs Jennings, Elliot, Gascoyne & Joliffe Commissaires pour l'avantage du Commerce de la Grande-Bretagne, & pour visiter & améliorer les Plantations en *Amérique* & ailleurs, en supprimant la précédente Commission de Commerce.

Le 19. Août il se tint une Assemblée générale des Directeurs & Propriétaires de la Compagnie  
des

des Indes, dans laquelle on délibéra sur la proposition suivante : « Que l'Assemblée approuvoit la Résolution des Directeurs de nommer des Surintendans & leur recommandoit de la mettre en exécution, en rendant compte dans une Assemblée générale des progrès qu'ils avoient faits par son approbation. » Cette proposition causa de vifs débats, & l'on délibéra long-tems sur la propriété & la nécessité d'une Commission de Surintendance & sur la nature des instructions qui leur seroient données. Enfin après bien des discours prononcés en faveur ou contre cette proposition, elle fut cependant approuvée à la pluralité de 103 voix contre 86, & il fut résolu d'indiquer au 26. une autre Assemblée générale pour prendre en considération la Commission de Surintendance & les pouvoirs dont elle seroit revêtuë.

Dans une assemblée qui avoit été tenuë le 12. du même mois, on donna un détail des affaires de cette Compagnie des Indes, par lequel il constoit que ses dépenses annuelles se montent à trois millions cinq cens mille livres sterlings, savoir :

Au Département Militaire	1'800000 liv.
Au Département Civil . . . . .	800000
Pour subside annuel au Gouvernement : . . . . .	400000
Dividende aux Intéressés . . . . .	400000
Dépense annuelle en Fortifications . . . . .	100000

---

Total . . 3'500000 liv.  
Or

Or les revenus annuels de la Compagnie montent à quatre millions ; de sorte que le surplus est de 500000 livres.

Le Roi a gratifié le Chevalier Keith , qui va relever le Vicomte de Stormont à *Vienne*, d'une pension de trois mille livres sterlings, en considération de ses services & de la conduite qu'il a tenuë pendant son séjour à *Coppenhague* en qualité de Ministre d'Angleterre durant la dernière révolution. Le Vicomte de Stormont doit se rendre à *Versailles* avec titre d'Ambassadeur.

Malgré les grandes faillites, dont nous avons fait mention, le crédit public que le Sr. Fordyce avoit ébranlé par la sienne & par les suites qu'elle a eües, se soutient assez bien. Il a été reconduit à *Londres*, on ne dit pas si c'est de gré ou de force, & il s'est produit le 12. Septembre par-devant ses Créanciers en leur rendant compte de ses effets, après le serment ordinaire. On a eu de la satisfaction de cette comparition, ayant été reconnu que ses créances n'étoient pas si considérables qu'on les avoit représentées ; mais les dividendes n'en seront pas moins que de très-peu de chose, selon les apparences. Quant à la Banque d'*Ecosse*, elle a rétabli son crédit aussi ébranlé, au moyen des généreux efforts que l'on a faits à *Londres* pour la soutenir ; mais on la soupçonne d'avoir fait circuler plus de papier qu'elle n'avoit d'argent comptant pour subvenir aux échéances. On prend garde d'ailleurs à ce qu'il se fait dans la quantité des espèces de ce Pays, tant en or qu'en argent, une diminution graduelle qui peut monter à 50000 livres sterlings par an. Pour remédier à cet inconvénient, les Directeurs de la Banque ont résolu de ne plus escompter les Billets des Juifs

& des Ecoſſois, qu'on ſuppoſoit adonnés à eſcompter des Billets étrangers & à porter en Hollande les eſpèces en queſtion à deſſein de profiter ſur le change. Maintenant on eſt inſtruit qu'il s'eſt formé une Société de riches Financiers dans un Pays étranger pour donner une prime ſur les eſpèces d'Angleterre. On a remontré à ceux qu'il convient les ſuites funeſtes de cette manœuvre ; & cette affaire fera certainement un des objets de l'attention du Parlement à ſa prochaine ſéance.

Le Prince de Maſſerano, Ambaſſadeur d'Eſpagne, partit de *Londres* le 20. du mois d'Août avec la Princeſſe ſon Epouſe & toute ſa famille, pour retourner à *Madrid*. Ce Seigneur emporte les regrets de toute la Nation Angloiſe, qui n'a pû aſſez admirer ſes vertus éminentes, en ce qu'il a ſçu ſe concilier la bienveillance du Roi & l'amour de tous ceux qui l'ont connu.

En conſéquence d'une Requête du Gouverneur, des Conſuls & autres Membres de la Compagnie de Commerce en *Ruſſie*, ainſi que des Lettres reçues du Conſul Anglois à *Petersbourg*, ( qui mandent que non ſeulement dans cette Capitale, mais encore dans les autres endroits de l'Empire Ruſſien, on continuë d'y être exempt de la dernière maladie épidémique, nonobſtant la chaleur de la ſaiſon, & qu'il n'y a pas la moindre apparence de peſte depuis *Jassy* dans la *Moldavie* juſqu'à *Petersbourg* & autres Places de cet Empire étendu ) le Roi, ſéant en ſon Conſeil, a rendu une Ordonnance, portant que la quarantaine eſt levée par rapport aux Vaiſſeaux & Bâtimens venant d'*Archangel*, de *Petersbourg*, de *Narva*, de *Riga*, ou de quelque autre endroit de cet Empire ; & qu'ainſi les ſuſdits Vaiſſeaux

&c

& Bâtimens arrivés, ou qui arriveront de ces endroits, pourront décharger leurs cargaisons sans déballer, ouvrir & aërier leurs marchandises, pourvû qu'ils soient munis de Lettres de santé.

H O L L A N D E.

La Princesse Epouse du Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder des Provinces de l'Union, accoucha heureusement d'un Prince à *La Haye* le 24. du mois d'Août vers les quatre heures du matin, à la joye & à la grande satisfaction de tout l'Etat, qui l'a rémoignée par toutes sortes de démonstrations publiques, de réjouissances & de soleimnelles Députations de toutes les principales Villes de la Généralité. Le Sérénissime Prince Stadhouder a fait à l'occasion de cette naissance une nombreuse promotion d'Officiers Généraux & autres dans les troupes de la République, dont la liste se trouve rapportée dans les nouvelles publiques de ce Pays-là. Le 17. Septembre s'est faite la cérémonie du Baptême du Prince Héritaire nouveau né avec une pompe extraordinaire, qu'on trouve aussi décrite dans les mêmes papiers. Il a eu pour Parrains les Etats-Généraux, qui lui ont donné les noms de Guillaume - Frédéric.

NB. Instruit dans ce Pays mieux qu'en d'autres de ce qui se passe au Congrès de Foczany, aucun avis certain n'y étoit encore venu sur la fin de Septembre de la conclusion de la Paix entre la Russie & la Porte Ottomane. Ainsi, ce qui a été avancé de cette Paix faite, doit être jusqu'à présent regardé destitué de tout fondement. Les Lettres venues de bonne part à *La Haye*, en dernier lieu, portent seulement que l'on travailloit avec

des Princes &c. Octob. 1772. 313

ardeur à Foczany à terminer cette affaire importante, quoiqu'il y eut encore de grandes objections à applanir de la part des Ministres des deux Puissances qui sont à se Congrès.

---

## NAISSANCES.

La Princesse Epouse du Prince de Prusse, est accouchée heureusement d'une Princesse le 31. Août au soir à *Potsdam*. Cet événement fut annoncé le lendemain au Public à *Berlin* par une triple décharge de douze pièces de canon plantées dans les Jardins du Château.

La Princesse regnante d'Anhalt-Bernbourg, Hoymb & Schaumbourg &c. née Princesse de Solms-Braunfels &c. est heureusement accouchée le 19. Août à *Schaumbourg* d'un jeune Prince, qui a reçu sur les Fonts de Baptême les noms d'Alexis-Clement-Frédéric-Ernest.

## MORTS.

Le Baron de Rœder, Major, Chevalier de l'Ordre de Saint Etienne & Secrétaire du Cabinet de l'Empereur, glorieusement regnant, est mort à *Vienne* au mois de Juillet. Peu d'heures avant sa mort il avoit épousé la fille du Général-Major de Arnt, laquelle il a instituée son héritière universelle.

Nicolas-Jude, Chevalier Scingneur de Grainville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand-Maitre des Eaux & Forêts de la Généralité de Soissons, est mort à *Soissons* le 12. Juillet, n'ayant que 44 ans.

L'Archeveque de *Saint-Jacques* en *Galice*, est mort dans le même mois dans son Diocèse.

A *Rome* est morte dans le même mois la Duchesse de Lante des suites d'un accouchement, dont elle mit un enfant mort au monde.

La Princesse Lambertini est morte à *Bologne* dans l'opération d'un enfantement, faite par un Chirurgien qui fut appelé trop tard pour secourir cette Princesse.  
Maximilien-

Maximilien-Daniel Baron de Balincourt, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, ancien Capitaine des Gardes du Corps du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Grand Bailli du Baillage Royal de Chambourg, est mort à Lunéville le 2. Août, âgé de 88 ans.

Le 9. mourut à *Aix-la-Chapelle*, Marie-Françoise d'Esparbés de Luffan - Bouchard - de - Sainte-Maured'Aubeterre-de-Jonsac, femme de Joseph-Henri d'Esparbés de Luffan-Bouchard Marquis d'Aubeterre, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Lieutenant-Général de ses Armées. Cette Dame avoit 53 ans. Elle a fait un Testament par lequel elle donne aux deux filles de Madame de Verdelin son amie quatrevingt mille livres, savoir, cinquante mille à l'aînée & trente mille à la cadette. Elle laisse aussi cinquante mille livres à Mr. le Veneur de Tilliere son neveu, & pareille somme à Madame d'Andezy sa nièce, vingt mille livres à sa première femme de chambre, six mille à la seconde & quinze mille à son valet de chambre. Les autres domestiques sont en pensions viagères.

Ferdinand Charles Comte d'Aspremont-Linden & du St. Empire, Chevalier de la Toison d'or, Chambellan, Conseiller actuel d'Etat & de Guerre de Leurs Maj. Imp. & R. Ap. Capitaine de la Garde noble Allemande, Colonel propriétaire du Régiment de Savoye Dragons, Felt-Maréchal &c. est mort à *Vienne* le 14. Août, dans la 83<sup>me</sup> année de son âge, universellement regretté.

Dominique-Joseph Hayec, Baron de Waldstatt-en, Membre actuel du Conseil Aulique de l'Empire, poste qu'il a rempli pendant 49 ans avec un applaudissement général, est mort à *Vienne*, âgé de 73 ans.

*Le reste des morts pour le mois prochain.*

F I N.